Fribourg (Suisse) 61me année — N° 155 | Le numéro 10 cent. — PREMIÈRE ÉDITION | Mardi 7 juillet 1931

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13 et 9
Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg
PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :
Canton de Fribourg 8 ct. ½ | Suisse . . . . . 10 » | Etranger . . . . 12 » | Réclame . . . . 25 » | Le millimètre de hauteur sur une colonne
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Accord conclu entre la France et les Etats-Unis. Négociations à Berlin. Les rodomontades hitlériennes. Les dissensions chez les travaillistes anglais.

Les cabinets de Paris et de Washington, d'accord sur les conditions essentielles du moratoire en faveur de l'Allemagne, mais ne pouvant s'entendre sur certains points particuliers — notamment celui des réparations en nature —, ont convenu de clore leurs discussions en constatant leur accord de principe et en remettant à un comité d'experts le soin de régler les questions subsidiaires.

Voici le procès-verbal qui a été paraphé hier soir, à 11 h. 30, par MM. Mellon, Edge, Laval, Briand, Flandin, Piétri et François-Poncet :

« Après les échanges de vues auxquels il a été procédé, le gouvernement français constate qu'il est d'accord avec le gouvernement des Etats-Unis sur les principes essentiels de la proposition des Etats-Unis et sur les dispositions ci-dessous :

« 1° Le payement des dettes intergouvernementales est suspendu du 1er juillet 1931 au 31 juin 1932.

« 2° Toutefois, le Reich verse le montant de l'annuité inconditionnelle, mais le gouvernement français accepte, en ce qui le concerne, que les payements ainsi faits par le Reich soient placés par la Banque des règlements internationaux au fonds de garantie des chemins de fer allemands.

« 3° Tous les payements suspendus sont productifs d'intérêts dans les conditions suggérées par le gouvernement américain et amortissables en 10 annuités à partir du 1er juillet 1933.

« 4° Les mêmes conditions seront applicables aux bons émis par les chemins de fer allemands.

« Sur trois points, dont il reconnaît qu'ils ne concernent pas directement le gouvernement américain, le gouvernement français fait les déclarations suivantes :

« A. Une action concertée des principales banques centrales, par l'intermédiaire de la Banque des règlements internationaux, sera organisée au profit des pays d'Europe qui se trouveraient particulièrement affectés par la suspension des payements proposés.

« B. Une entente préalable devra intervenir entre la France et la Banque des règlements internationaux pour que la France ne complète le fonds de garantie prévu, en cas de moratoire du plan Young, que par mensualités égales aux besoins de la Banque des règlements internationaux, à la suite des versements effectivement transférés par l'Allemagne.

« C. La question des réparations en nature et les divers ajustements techniques nécessités par l'application de la proposition américaine et du présent accord seront étudiés par un comité d'experts désigné par les puissances intéressées et qui devra concilier les nécessités de fait avec l'esprit de la proposition Hoover. La France se réserve de demander au gouvernement allemand les assurances indispensables touchant l'emploi, à des fins exclusivement économiques, des sommes dont le budget du Reich se trouvera allégé. »

Le résultat des négociations est un succès pour le gouvernement français, qui a tenu bon sur les points essentiels. M. Laval, président du Conseil, en annonçant la clôture de cette laborieuse négociation, a dit :

« L'accord vient d'être conclu. Le président Hoover a donné son approbation au texte dont les termes ont été arrêtés au conseil des ministres. C'est une décision importante qui consacre un dur sacrifice pour notre pays. On comprendra que le gouvernement ait voulu maintenir la solidarité franco-américaine, qui conditionne la coopération internationale plus que jamais nécessaire pour la paix. On constatera que le gouvernement n'a pas laissé prescrire le droit sacré de la France aux réparations. Si, de l'accord conclu, renaît la confiance dans le monde, notre geste n'aura pas été vain et si, en Allemagne, on comprend la portée et le sens de notre généreuse attitude, une ère nouvelle devrait s'ouvrir pour les deux pays. »

***

Il paraît que, tandis que les négociations franco-américaines se déroulaient à Paris, d'autres négociations avaient lieu, à Berlin, qui tendaient à amener une détente dans la situation européenne.

On dit même que ces entretiens, dont le gouvernement britannique a pris l'initiative, avaient pour objet d'attirer l'attention du gouvernement allemand sur certains points, qui touchent soit à la politique intérieure du Reich allemand, soit à sa politique extérieure, et qui n'ont pas été sans troubler l'atmosphère internationale ces derniers mois.

Deux remarques essentielles auraient été faites pendant ces entretiens ; elles regardent les constructions navales allemandes en cours et le projet d'union douanière avec l'Autriche.

Ces négociations n'ont pas, jusqu'ici, donné de résultats positifs, mais on reste, paraît-il, optimiste en ce qui concerne ces résultats, qui ne sauraient, dit-on, tarder à se produire.

***

On s'était trop pressé, il y a quelques mois, alors que des discussions animées mettaient au prises des chefs nationaux-socialistes, d'annoncer la désagrégation prochaine des troupes de l'extrémiste Hitler. Celui-ci paraît avoir pu éviter l'écueil. En attendant, bien loin de se disloquer et de se dissoudre comme on le leur prédisait, les hitlériens continuent de déployer une grande activité, qui n'est pas faite pour encourager ceux qui, hors d'Allemagne, pensent et agissent pour le désarmement et pour la paix.

Naguère encore, a eu lieu, à la frontière lithuanienne, une assemblée nombreuse de partisans de Hitler ; le but de cette réunion était de prouver la nécessité de la revision des frontières.

Le chef nationaliste Gœbbels a déclaré : « Nous sommes, dans le congrès allemand, l'élément qui assurera un jour à notre peuple la place qui lui est due en Europe. Nous devons faire sauter les frontières qui nous barrent la route de l'Orient. Un peuple ne peut pas être privé d'espace. »

M. Gœbbels a encore dit : « On peut, si l'on veut, nous traiter d'impérialistes. Ce que nous voulons avant tout, ce sont les territoires nécessaires pour procurer du pain à nos enfants. »

Cette assemblée a produit une vive émotion en Lithuanie, où l'on se montre, à juste titre, fort inquiet.

***

La rupture paraît imminente entre le groupe politique d'extrême-gauche qui constitue l' « Independent Labour Party » britannique et le « Labour Party » proprement dit, parce que celui-ci veut imposer sa volonté à cette minorité turbulente.

Deux incidents récents ont montré toute la gravité de ce conflit. D'abord, la bagarre qui a eu lieu à la Chambre des communes lors de l'exposé du député Mac Govern. Ensuite, l'amendement que certains mécontents ont déposé contre le bill gouvernemental qui tend à supprimer les abus du secours de chômage.

Les considérants de cet amendement sont très hostiles au gouvernement Macdonald.

D'autre part, dans diverses localités, des travaillistes ont accusé, à peu près, le ministère britannique de trahir la cause du travaillisme.

MM. Buchanan et M. Kinley viennent, à ce propos, d'être cités à comparaître devant le conseil de discipline du « Labour Party ».

D'autres parlementaires vont les suivre. Six députés d'extrême-gauche ont été ainsi cités pour leur amendement au bill sur les abus du *dole* (indemnité de chômage).

Les députés de l'extrême-gauche, qui sont au nombre d'une centaine, ont dit leur intention de maintenir cet amendement.

La France et les problèmes du jour

Paris, 5 juillet.

La situation internationale, assez complexe, créée par l'initiative du président Hoover paraît éclaircie et on peut estimer que nous touchons au terme des laborieuses négociations auxquelles la proposition américaine a donné lieu entre la France et les Etats-Unis. L'accord de principe qui est intervenu entre les deux gouvernements donne, pour l'essentiel, satisfaction aux demandes françaises, sans diminuer la portée pratique des mesures envisagées par les Etats-Unis.

Mais il reste un point grave à élucider. Que se passera-t-il si l'Allemagne, dans un an, après avoir bénéficié du moratoire Hoover, demande le moratoire auquel le plan Young lui donne le droit de recourir ? La France, qui, pendant un an, n'aura pratiquement rien reçu, devra-t-elle verser, à la Banque des règlements internationaux, l'équivalent des 500 millions de marcs qui doivent permettre les payements que d'autres créanciers de l'Allemagne devraient recevoir, pendant cette nouvelle période de suspension ? On nous dit aujourd'hui que cette question ne pourra être résolue que par une entente entre les signataires du plan Young, et qu'une conférence internationale est imminente, au cours de laquelle ils auront à l'examiner. On prévoit même que l'Angleterre ne se prêtera pas sans résistance aux arrangements ainsi devenus nécessaires.

La diplomatie mondiale n'est donc pas encore au bout de ses peines. Quant à l'opinion française, elle demeure quelque peu nerveuse et inquiète. On a pu en juger déjà par le débat sur la proposition américaine qui s'est déroulé devant le Sénat, il y a quelques jours. La Haute Assemblée s'est rangée à l'avis du gouvernement et l'a approuvé à une très forte majorité, mais on n'a pas l'impression que ce soit de gaieté de cœur qu'elle s'y soit décidée.

Au Palais-Bourbon, les derniers jours de la session ont été assez agités. Un certain nombre de députés auraient voulu que le gouvernement ne lût pas le décret de clôture avant que les négociations franco-américaines fussent entièrement terminées. Ils n'obéissaient pas tous aux mêmes motifs. Les uns, comme M. Franklin-Bouillon, étaient terminés par la crainte que le gouvernement ne fît encore des concessions à Washington ; les autres, comme les radicaux-socialistes, voyaient, dans la prolongation de la session, un moyen de saisir une occasion propice pour mettre le ministère en difficulté.

Voilà pourquoi M. Pierre Laval, après avoir obtenu des deux Assemblées les votes dont il avait besoin, a jugé opportun d'user de ses prérogatives constitutionnelles et de mettre le Parlement en vacances. Celui-ci s'est laissé faire, sans récriminations, tout en enregistrant la promesse gouvernementale que, en cas d'urgence, il serait au besoin convoqué en session extraordinaire. On peut espérer qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à cette mesure.

Entre autres incidents, auxquels ont donné lieu ces débats de dernière heure, il en est un qui mérite au moins une mention. M. Grumbach, député socialiste du Haut-Rhin, a demandé au président du Conseil, ministre de l'Intérieur, ce qu'il comptait faire pour assurer la célébration du cinquantenaire de l'école laïque dans les départements recouvrés. M. Pierre Laval, après lui avoir répondu que cette commémoration avait lieu ce même 2 juillet, où il était interrogé, au Palais des fêtes de Strasbourg, a immédiatement ajouté que l'introduction des lois laïques touchant l'enseignement ne saurait être envisagée tant que la majorité de la population de l'Alsace et de la Lorraine ne la solliciterait pas elle-même. « En apportant ici cette déclaration, a-t-il dit, je ne fais que reproduire un engagement solennel maintes fois répété depuis la fin des hostilités... Il me paraît inopportun et dangereux de donner une autre suite à la question posée par M. Grumbach. » Après quoi, l'incident fut considéré comme clos.

D'autre part, il est à noter que le Sénat, avant de se séparer, a voté un ordre du jour aux termes duquel le gouvernement est invité à saisir le Parlement, dès l'ouverture de la prochaine session, d'un projet de loi ayant pour objet la mise en chantier immédiate du navire destiné à répondre à la construction du *Deutschland*. Ce vote est à relever, parce que la Chambre, peu auparavant, s'était prononcée en sens contraire.

En dehors du domaine parlementaire, le gouvernement peut faire état, en sa faveur, d'un succès d'importance. Le conflit qui a mis aux prises, dans la région Roubaix-Tourcoing, les ouvriers et les patrons du textile est en voie d'apaisement. On évaluait, dimanche, à quatre-vingt-quatorze le nombre des établissements industriels de cette région, où le travail pourrait reprendre, dès le lendemain, après acceptation par les partis en cause d'un compromis dont les grandes lignes sont celles-là même qu'avait proposées M. Pierre Laval, au cours des négociations de la semaine dernière. Cet arrangement amiable va faire cesser, partiellement, une grève qui dure depuis six à sept semaines et avait mis en chômage environ 120,000 travailleurs. Près de 30,000 d'entre eux vont donc pouvoir se remettre à l'œuvre.

On estime que les établissements qui n'ont pas encore adhéré au compromis et qui appartiennent au fameux « consortium » de Roubaix-Tourcoing, dont M. Ley est le secrétaire général, finiront par imiter ceux qui l'ont accepté. On se réjouissait vivement, samedi, dans la région du Nord, de ce premier pas accompli dans la voie de la paix sociale, en faveur de laquelle, par ses paroles et ses déclarations, n'a cessé d'agir le cardinal Liénart, évêque de Lille.

Avant l'ouverture du congrès eucharistique national, qui s'est achevé dimanche, il avait publié un appel émouvant, mais qui ne fut pas entendu. Il l'a renouvelé, sous une forme impressionnante, à la cérémonie même d'ouverture de ce congrès, en disant qu'il voulait faire de la paix sociale à obtenir la première intention de prières des grandes manifestations religieuses qui commençaient.

Cette paix, pour laquelle les catholiques français ont tant prié à Lille, on la voudrait voir régner, selon la formule chrétienne, entre les peuples et les nations, comme entre les classes sociales. Mais nous en sommes loin encore. Puisse, du moins, l'entente franco-américaine, une fois conclue, y contribuer efficacement à son tour !

E. B.

En Espagne

Grève des téléphonistes

Madrid, 6 juillet.

Malgré les interventions officielles de toutes sortes et les efforts des ministres des communications et de l'Intérieur, les employés de la compagnie des téléphones affiliés à la Confédération nationale du travail (syndicat unique) se sont mis en grève. Les employés affiliés aux autres groupes sont demeurés à leurs postes. Les services téléphoniques continuent à fonctionner avec un personnel réduit.

Les grévistes se sont massés devant l'immeuble, criant et gesticulant en attendant la sortie des employés qui n'ont pas adhéré au mouvement.

Devant l'attitude menaçante de quelques meneurs, la police a simulé des charges. Les manifestants ont fini par se disperser. De forts détachements de police ont été répartis autour et à l'intérieur du bâtiment de l'office téléphonique.

Ce n'est qu'à Barcelone que les effets de la grève ont été ressentis.

Madrid, 7 juillet.

Au début de l'après-midi d'hier lundi, les grévistes ont tenté d'empêcher l'entrée dans l'immeuble de la Compagnie téléphonique des 400 repas qui avaient été commandés pour les employés qui font des heures supplémentaires. La police montée a fait évacuer les abords de l'immeuble et les repas ont pu être distribués.

Le ministre de la marine qui fait l'intérim du ministère de l'Intérieur, a déclaré notamment que le service fonctionne normalement dans la ville et dans la région. A Barcelone, le service est également normal, bien que le personnel soit très réduit. Le service est normal à Murcie, Lérida, Malaga. Les autorités ont reçu l'ordre d'agir énergiquement s'il se produit des bagarres.

JOURNAUX CATHOLIQUES HOLLANDAIS

Le bruit courait, ces derniers temps, que le grand journal catholique hollandais, le *Tijd*, allait disparaître à cause de difficultés financières. Il devait être absorbé, disait-on, par le grand journal de Rotterdam, le *Maasbode*. Ces bruits n'étaient certes pas sans fondement. Mais, heureusement, l'opinion publique, qui s'est émue de la disparition possible du vétéran des journaux catholiques de Hollande, a rendu confiance aux actionnaires, et la dernière séance du conseil d'administration a décidé de maintenir le journal, avec des modifications peu importantes et légitimes. Le *Maasbode* et le *Tijd* sont deux journaux, ayant chacun son caractère particulier ; ils se complètent admirablement, mais toute absorption de l'un par l'autre laisserait un vide qui pourrait difficilement être rempli. Le *Maasbode* est le journal financier et boursier, un journal aux nouvelles, à information universelle, rarement en défaut ; le *Tijd*, à l'allure quelque peu austère, lui est de beaucoup inférieur à ce point de vue, mais il le dépasse pour la solidité et le sérieux de ses articles de fond, qui font la joie des gens qui ont encore d'autres préoccupations que les affaires. Les deux journaux sont faits pour s'aider, non pour « se dévorer ».

Les rebelles birmans

Rangoon, 6 juillet.

Au cours d'un engagement qui s'est produit le 2 juillet, dans l'Etat de Shan, entre la police et les rebelles forts de 150 hommes, 40 de ces derniers ont été tués, 21 fusils et d'autres armes ont été saisis.

Mouvement antichinois en Corée

Tokio, 7 juillet.

Suivant un télégramme de source japonaise, de Kirin, en Mandchourie, les autorités chinoises ont refusé de faire droit à la demande japonaise de compenser la destruction du barrage coréen par des paysans chinois de Wan Pao Chang. La situation reste en conséquence très tendue.

Tokio, 7 juillet.

De nouveaux désordres se sont produits dans les principales villes de Corée.

Plus de 4000 Chinois se sont réfugiés à leur consulat.

Le ministre de Chine au Japon s'est rendu au ministère des affaires étrangères et a demandé que toutes les mesures soient prises afin de protéger la population chinoise.

Suivant le *Nichi Nichi*, plus de 100 maisons chinoises ont été détruites par les Coréens.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Avec le Pape et pour le Pape

Le monde catholique tout entier continue à consoler le Pape par ses témoignages d'affectueux dévouement et de respect. Comme Pie XI l'a déclaré lui-même, le monde comprend que le Pape défend les droits de la conscience et les libertés naturelles, parmi lesquelles une des plus précieuses est la liberté d'association. Ils sont innombrables les télégrammes qui sont arrivés ces derniers jours à la Cité du Vatican. Parmi les plus significatifs, nous relevons ceux du supérieur général des Frères Maristes, au nom de ses 8000 religieux et de leurs 130,000 élèves ; de l'Institut catholique de Paris ; des Amis de l'enseignement catholique, réunis en congrès à Poitiers ; des directeurs ecclésiastiques des écoles d'Irlande ; des Conférences de Saint-Vincent de Paul d'Irlande ; de l'université de Dublin ; de la Ligue d'action chrétienne-sociale du Portugal ; de la Fédération italienne de Californie ; de 80,000 ouvriers catholiques de Hollande ; des Chevaliers de Saint-Colomban, réunis à Dublin ; de l'Association irlandaise pour la vérité catholique ; de 100,000 jeunes gens irlandais ; des catholiques d'Orient ; des évêques et des catholiques coptes d'Egypte ; du clergé et des catholiques de la Palestine ; des sociétés de Sainte-Cécile d'Allemagne ; des catholiques de San Paolo (Brésil) ; de 8000 ouvriers de Rosario (Argentine) ; de la Fédération internationale des universitaires catholiques ; des 109 comités diocésains de Notre-Dame de Salut ; de 3000 catholiques français réunis en congrès à Reims ; des missions du Congo belge ; du séminaire diocésain de Lugano ; de la congrégation des Sœurs d'Ingenbohl ; de la Ligue des femmes catholiques suisses ; de la Faculté théologique d'Innsbruck ; de la Société des mères chrétiennes de Vienne ; de l'Association des domestiques de Munich ; des Eclaireurs catholiques d'Irlande ; de l'université de Galway (Irlande) ; du clergé et des catholiques de Lithuanie ; des catholiques de Suède ; des catholiques de Finlande ; des catholiques de Bucarest ; des catholiques de Jérusalem ; du patriarche et des catholiques chaldéens ; de l'Eglise melchite d'Alexandrie ; des catholiques de Buenos-Aires ; de la jeunesse catholique de la république Argentine ; du journal catholique de Montevideo ; de l'Eglise grecque-melchite ; des dames catholiques du Canada ; des congrégations mariales du Chili ; du Centre catholique portugais ; du diocèse de Czenstochowa (Pologne) ; du patriarcat copte catholique du Caire ; du diocèse melchite de Tripoli de Syrie ; de 35,000 jeunes filles catholiques de l'Etat de New-York ; des diocèses de Santiago du Chili et de La Plata ; de la Ligue catholique de Gand pour la défense de la liberté des pères de famille ; du congrès des ouvriers catholiques de France ; de 126,000 Polonais et Allemands réunis en congrès, etc., etc.

La foi préférée à l'argent

En 1915, mourait, en Angleterre, miss Alice Mary May, après avoir consigné ses dernières volontés en un testament en bonne et due forme, dont les clauses devaient dans la suite susciter des discussions passionnées. Elle léguait la somme de 875,000 francs à son neveu, mais à une condition essentielle. La fortune, capital et intérêts, ne serait mise à la libre disposition du légataire qu'au jour de sa majorité, et s'il était prouvé que son neveu n'appartenait pas à la religion catholique.

Le jeune homme a grandi et le voici, depuis quinze ans, fidèle à la foi catholique, malgré la tentation constante à laquelle il a été exposé. Une première décision des tribunaux lui avait accordé un sursis de trois ans ; après quoi, s'il persistait dans ses sentiments religieux, les 875,000 francs seraient versés à l'université d'Oxford. Un jugement récent vient de rendre l'université seule bénéficiaire.

Sans exagérer l'héroïsme de ce brave jeune homme, il est tout au moins permis de dire qu'il donne là une belle et noble leçon. Il est, dans la vie, des circonstances où un choix, douloureux et dur, devient inévitable. Le sacrifice ne se soupèse pas en or et en argent. C'est pourquoi des exemples de générosité et de fermeté, comme celui-là, sont utiles à connaître et bons à citer.

Le testament du duc d'Aoste

Rome, 6 juillet.

Les journaux publient le message au peuple italien laissé par le duc d'Aoste, dans lequel figure notamment le passage suivant :

« J'ai eu la joie de voir, avant de fermer les yeux pour la paix éternelle, se réaliser mon rêve de jeunesse, la rédemption complète de l'Italie, et j'ai eu le bonheur de collaborer, grâce à la valeur de mes soldats, à la victoire de l'Italie. Je meurs sereinement sûr qu'un avenir magnifique est réservé à notre patrie, sous la conduite illuminée du roi et le sage gouvernement du Duce. »

LE DUC D'AOSTE

AVIATION

Les derniers vols transatlantiques et l'industrie suisse

Les premiers vols transatlantiques de cette année ont été effectués par les aviateurs Willy Post et Harold Gatty, d'une part, et par Hobris et Hillig, d'autre part.

Le raid des deux Américains est particulièrement intéressant. Ils s'étaient fixé la tâche de faire le tour du monde en avion en un laps de temps plus court que le *Graf-Zeppelin*. On sait qu'ils y ont réussi.

L'Atlantique même, qui représente un trajet de plus de 3,000 kil., fut traversé en 15 heures environ, soit à une vitesse moyenne de 220 kil. à l'heure.

Le *Graf-Zeppelin* effectua le tour du monde en 16 jours. Les deux aviateurs américains l'ont accompli en moins de 9 jours. Pour la première fois, un avion, muni d'un seul moteur, a rivalisé avec le dirigeable.

L'avion de Post et Gatty était muni d'un moteur 425 CV à 9 cylindres. Les appareils d'allumage provenaient de la fabrique suisse Scintilla.

L'appareil Wright des deux aviateurs danois Hobris et Hillig, qui traversa l'Atlantique le 26 juin, était également muni de magnétos Scintilla.

Fait à mentionner, toutes les traversées directes de l'Océan, de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est, furent réalisées jusqu'à présent par des appareils munis de magnétos Scintilla, produits de l'industrie soleuroise.

Le rallye international d'Auvergne

Au rallye international d'Auvergne, le Suisse Gammachen s'est classé deuxième, derrière le Français Portal.

Le prix Dreyfus (épreuve de vitesse) a été gagné par le pilote genevois Weber, directeur de l'aérodrome de Cointrin.

TRIBUNAUX

Les affaires Guinand

L'information pénale ouverte à Bruxelles, en 1928, sur plainte de Mme Droz, contre Guinand et consorts, administrateurs de la Société anonyme des bibliothèques des gares en Belgique, vient d'être transmise par le procureur du roi à la Chambre du conseil (Chambre d'accusation), après une instruction ayant nécessité une minutieuse expertise.

Les inculpés Hubert, Dewit et Guinand sont poursuivis pour abus de confiance, faux en écritures de commerce et faux en écritures authentiques. Ces trois inculpés et Elebaers sont prévenus, en outre, d'avoir falsifié les bilans et les comptes de profits et pertes de la société. Guinand est, de plus, inculpé d'escroqueries au préjudice de la Société Librairie-Edition, à Berne. Les sommes détournées s'élèvent à 3,147,154 francs belges.

Conformément au réquisitoire du procureur, la Chambre a renvoyé Hubert, Dewit et Guinand devant le tribunal correctionnel ; les prévenus seront passibles de peines correctionnelles et de peines de réclusion. Les débats auront lieu en automne, probablement en octobre.

Quant à Guinand, considérant qu'il est actuellement détenu à Neuchâtel pour une autre cause et qu'il est d'origine suisse, les autorités belges disjoindront sa cause et demanderont par voie diplomatique de le faire juger par les tribunaux suisses.

Procès de presse

M. l'abbé Arthur Joz-Roland, objet, depuis plusieurs semaines, d'accusations dans plusieurs journaux socialistes, a décidé de citer ces journaux devant les tribunaux compétents des cantons de Genève et Fribourg. Des actions civiles et pénales ont été ouvertes par le ministère de M. l'avocat Carry, à Genève, et de M. l'avocat Jean Bourgknecht, à Fribourg.

Confédération

Grand Conseil tessinois

On nous écrit :

Le Grand Conseil tessinois a repris, hier lundi, ses travaux. On y a discuté le compte rendu du Département du travail.

Au commencement de la séance, M. Celio (conservateur) est intervenu en faveur de l'organisation chrétienne-sociale qui est complètement négligée par l'Etat, tandis que des subsides sont concédés à la Chambre du travail *(Camera del Lavoro)*, dont le caractère socialiste, malgré son étiquette neutre et malgré les démentis, ne fait pas de doute. L'orateur a rappelé les réalisations de l'organisation chrétienne-sociale du Tessin dans le domaine social et a affirmé qu'un appui de la part de l'Etat à cet organisme ne serait que justice.

La discussion a pris à un certain point une tournure agressive par l'intervention de M. Zeli (socialiste), secrétaire des cheminots, qui s'est efforcé de présenter les organisations chrétiennes-sociales comme une quantité négligeable et incapables de réalisations. Il a ensuite affirmé que l'intervention des catholiques dans le domaine social est une cause de division des ouvriers, car les chrétiens-sociaux introduisent l'élément religieux qui, suivant l'orateur, est un élément du désaccord. Il a accusé ensuite M. Celio de vouloir profiter du mouvement chrétien-social pour des buts politiques.

M. Marazzi (radical) a également élevé la voix contre le « cléricalisme » envahissant (!) non seulement dans le domaine ouvrier mais dans toute la vie politique. Cet orateur a aussi affirmé le caractère politique de la Chambre du travail, parmi les protestations socialistes.

M. Canevascini, directeur du Département du travail, répondra dans la séance d'aujourd'hui mardi.

ELECTIONS LUCERNOISES

Dimanche ont eu lieu dans le canton de Lucerne les élections des conseils de bourgeoisie. Ces élections ont eu lieu dans la ville de Lucerne pour la première fois d'après la représentation proportionnelle. Les représentants radicaux et socialistes au restreint conseil de bourgeoisie ont été réélus.

Il faudra procéder à un nouveau pointage des bulletins déposés dans deux urnes pour établir si le représentant des conservateurs a obtenu un nombre suffisant de voix.

Douze radicaux, six conservateurs et six socialistes ont été élus d'après le système majoritaire au conseil général de bourgeoisie, qui compte 24 membres.

Anniversaire de la bataille de Sempach

L'anniversaire de la bataille de Sempach a été célébré hier lundi devant une nombreuse assistance. Un discours a été prononcé devant le monument par M. Elmiger, de Littau (Lucerne). Il a parlé de la nouvelle loi lucernoise sur l'instruction publique, le développement des écoles primaires, secondaires et complémentaires.

Près de la chapelle, M. l'abbé Beck, de Lucerne, a parlé des moyens de frayer une voie à la justice, à la vérité et à la morale chrétienne.

PRESSE VALAISANNE

On nous écrit :

Il y a eu cette année dix ans — c'était au mois de mai 1921 — que s'est fondée l'Association de la presse valaisanne, section de l'Association de la presse suisse. C'est pourquoi nos journalistes ont tenu à commémorer cette fondation, en même temps qu'ils se réunissaient en assemblée générale annuelle. Ils ont choisi pour ce faire la retraite alpestre du Grand-Saint-Bernard, oubliant pour un jour les querelles et la dure besogne quotidienne. Ils ont donc gagné en autocar le col historique qui porte le célèbre hospice et un excellent hôtel où ils dînèrent et tinrent séance. Au cours de celle-ci, deux nouveaux membres furent reçus, ce qui porte à 23 l'effectif de l'Association.

Il fallut malheureusement enregistrer la démission irrévocable du président, M. Hermann Hallenbarter, membre fondateur de la société qu'il a dirigée avec beaucoup de dévouement depuis dix ans. C'est M. Maurice Gabbud, directeur du *Confédéré*, qui a recueilli sa succession. Diverses questions d'ordre professionnel étant liquidées, celle, entre autres, relative à l'abus des communiqués, les journalistes ont visité le musée de l'hospice, puis sont repartis pour Champex, où une collation leur fut offerte par M. le conseiller d'Etat de Cocatrix. Vers le soir, ils sont rentrés à Martigny, où ils ont été les hôtes choyés de M. Kluser.

Un nouveau grand barrage ?

On nous écrit :

Il paraît qu'on étudie en ce moment la possibilité d'établir un barrage à proximité de la Cantine de Proz, sur la route du Grand-Saint-Bernard. La vallée se resserre dans cet endroit au point de faciliter l'établissement d'un grand lac artificiel dont l'accumulation dépasserait celle de Barberine, qui est d'une trentaine de millions de mètres cubes d'eau (barrage du Val-des-Dix, 50 millions de m³).

Si la chose se réalise, la Cantine de Proz elle-même devrait être abandonnée. La route internationale devrait être déplacée vers le nord.

On sollicite des dons

On mande de Berne que les dons en faveur de la 19me fête fédérale de musique n'arrivent que très parcimonieusement. Le budget de la fête, qui s'annonce grandiose, est tel que tout apport, si minime soit-il, à cette manifestation patriotique, sera reçu avec remerciements. (Compte de chèque postal III 8088.)

Nouvelles financières

L'Helvetia

L'Helvetia, société d'assurance contre les accidents et la responsabilité civile, à Zurich, a eu, le 26 juin, son assemblée générale ordinaire.

L'assemblée a approuvé le rapport de gestion et les comptes annuels. Ceux-ci font ressortir, pour l'exercice 1930, un bénéfice net de 496,835 fr. 05 contre 476,213 fr. 35 l'année précédente. Le montant des primes encaissées s'est élevé à 10,929,346 fr. 85, contre 10,003,268 fr. 40 en 1929.

Suivant décision de l'assemblée, il a été versé : 100,000 fr. au fonds de réserve, ce qui porte celui-ci à 3,050,000 fr. ; 100,000 fr. à la réserve spéciale ; 70,000 fr. au fonds de prévoyance du personnel ; un dividende de 7 % sur le capital versé.

Le solde de 125,362 fr. 25 est reporté à nouveau.

Comme les années précédentes, la branche automobile a laissé une perte sensible et cela malgré l'augmentation du tarif des primes entré en vigueur.

La Banque de Genève

A la Bourse de Genève, hier lundi, les actions de la Banque de Genève ont été cotées d'abord à 60 fr., puis à 75 fr., et enfin à 70 fr. en clôture.

LA SANTÉ PUBLIQUE

La paralysie infantile

Des cas de paralysie infantile sont signalés dans diverses communes du Rheintal saint-gallois. Plusieurs d'entre eux ont déjà eu une issue mortelle. Les autorités ont fermé les écoles. Il semble que l'épidémie est apparue dans le Rheintal venant du territoire appenzellois.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Cyclone en Australie

Un cyclone a sévi, hier lundi, sur Sydney. Le vent a atteint une vitesse de 120 kilomètres à l'heure. Deux personnes ont été tuées. Des navires sont partis à la dérive dans le port.

Culbute d'un autocar

Un autocar de Bourgoin (Isère), qui ramenait des joueurs de boules ayant pris part à un concours, s'est emballé à une descente, à la suite d'une rupture de freins. Le lourd véhicule est tombé au bas de la pente. Un voyageur a été tué ; vingt ont été blessés légèrement.

Accidents d'aviation

A Lucerne (en Californie), un avion de tourisme est tombé, hier. Six personnes ont été tuées.

* * *

Hier lundi, un avion de la ligne Paris-Lausanne, piloté par l'aviateur Ripault, venant de Paris, qu'il avait quitté à 11 h. 30, a capoté à l'atterrissage, sur le terrain de Longwy, près Dijon.

Deux passagers, MM. Bouthières et Augsbourg, et le pilote ont été blessés.

SUISSE

Soldat tué par une mitrailleuse

Le commandant de l'école de recrues zuricoise qui est actuellement à Tavetsch (Grisons) communique :

Hier matin lundi, au cours d'un exercice de combat dans le Val Maigels, le soldat Gustave Hunzinger, fusilier, domicilié à Zurich, a été atteint par le tir d'une mitrailleuse à faible distance.

Il a été constaté que le soldat s'était aventuré au delà de la limite permise et avait pénétré dans la ligne de tir de la mitrailleuse. Une enquête militaire fera toute la lumière sur le cas.

Les accidents de la route

Hier matin lundi, près d'Yverdon, M. André Losey, ouvrier des chemins de fer fédéraux, qui circulait à motocyclette ayant en croupe M. Paul Pillonnel, voulut dépasser sur la droite un char allant dans la même direction. Il se jeta contre un arbre bordant la route et se fractura le crâne. Il est décédé à l'infirmerie d'Yverdon, où il avait été transporté.

* * *

Dimanche soir, vers 9 h., au carrefour devant l'arsenal de Rapperswil (Saint-Gall), une automobile est entrée en collision avec une motocyclette sur laquelle deux personnes avaient pris place. Le choc a été si violent que l'automobile s'est renversée. Les passagers ont eu plus de peur que de mal, mais les passagers de la motocyclette ont été tous deux grièvement blessés.

Le conducteur, un nommé Stæhelin, souffre d'une commotion cérébrale et de blessures à l'abdomen. Son compagnon, nommé Karl Oberlin, a eu une fracture compliquée du crâne. Tous deux ont été transportés à l'hôpital, où Oberlin a succombé.

* * *

Dimanche matin, à Bienne, un manœuvre nommé Evalet a été renversé et écrasé par une automoblie. Il a été si gravement contusionné qu'il a succombé à l'hôpital.

Un employé malhonnête

Le caissier de la société de consommation d'Amriswil (Thurgovie) a été arrêté pour avoir détourné une somme de 9000 francs.

Victime d'une chute

Dimanche, M. Renzo Torriani, étudiant, de Mendrisio, qui faisait un cours militaire comme caporal à l'école de recrue III, 5, à Dalpe (Léventine), a été victime d'un accident mortel. Ce sous-officier se trouvait avec des camarades au bord du torrent de Piumogna. Il avait l'intention de traverser le cours d'eau et il se rendit au bord d'une cascade. Il glissa, fit une chute d'une quinzaine de mètres et disparut, entraîné par le courant. Toutes les recherches faites pour retrouver son corps sont restées vaines.

Tuée dans un précipice

Une jeune institutrice, Mlle Punisi, 21 ans, de Pregassona (Tessin), qui avait fait en compagnie d'autres touristes l'ascension du Pizzo Centrale dans la zone du Saint-Gothard, a glissé et est tombée dans un précipice de 200 mètres de profondeur. Une colonne de secours, partie d'Airolo, a retrouvé le cadavre de la jeune fille horriblement mutilé.

Incendie

Près de Frauenfeld, hier lundi, une grange appartenant à M. Christian Liechti a été détruite par un incendie. Une maison d'habitation voisine a été endommagée. Le bétail et les porcs ont pu être sauvés, mais un certain nombre de poules et de lapins et les outils aratoires sont restés dans les flammes.

Le feu a été mis à la grange par le gendre de M. Liechti qui était ivre. Il a été arrêté.

Les orages

Un violent orage s'est déchaîné, hier lundi, sur la rive droite du lac de Thoune. La grêle est tombée pendant une vingtaine de minutes sans interruption. A Merligen et au Beatenberg, les cultures sont complètement détruites. La couche de grêle atteignait une épaisseur d'environ 10 cm. au Beatenberg. Quantité de fenêtres des hôtels et des maisons particulières ont été brisées. Les dégâts causés aux cultures sont importants.

Jeu fatal

A Aarau, un jeune homme, Albert Hunziker, a été poussé dans l'Aar par un camarade qui courait après lui pour l'attraper. Comme il ne savait pas nager, il s'est noyé. Le garde-bain a plongé huit fois, mais n'est pas parvenu à le retrouver.

Le courage d'un garçon de 15 ans

Une jeune Lausannoise, âgée de 17 ans, se baignait, hier lundi, au lac. L'eau est très haute en ce moment et la jeune fille, qui ne savait pas nager, s'aventura un peu trop en avant. Le fond étant légèrement vaseux, l'imprudente glissa dans un trou assez profond et disparut sous l'eau.

Aux cris du jeune frère de la jeune fille, M. Tzaut et le jeune André Rappaz, qui étaient en bateau dans les environs, se rendirent immédiatement sur les lieux et André Rappaz, un enfant de 15 ans, plongea et fut assez heureux de pouvoir attraper la jeune fille par les cheveux et la ramener au bord, où elle reçut immédiatement les soins nécessaires.

LES SPORTS

Le championnat suisse de football

On sait que, sur protestation de Chaux-de-Fonds, le comité de l'Association suisse de football avait annulé le résultat du match Chaux-de-Fonds contre Urania-Genève. La commission de recours a admis le recours du club genevois, a cassé la décision du comité de football et a maintenu le résultat du match : 2 à 1 en faveur d'Urania.

Du coup, Urania redevient champion romand. Les matches sont terminés.

Voici le classement :

	Championnat		Relégation	
	Joués	Points	Joués	Points
Urania-Genève	18	28	10	14
Chaux-de-Fonds	18	27	10	14
Bienne	18	25	10	16
Etoile-Carouge	18	23	10	12
Servette	18	20	10	12
Etoile-Ch.-de-F.	18	17	10	10
Lausanne	18	13	10	10
Cantonal	18	12	10	7
Fribourg	18	9	10	7
Racing	10	6	10	6
Monthey	10	2	10	2

Le grand-prix cycliste de Paris

Dimanche, au vélodrome de Vincennes, le grand-prix cycliste de Paris a été gagné par le coureur français Michard.

Le tour de France cycliste

Hier lundi, s'est disputée la septième étape du tour de France cycliste : Bordeaux-Bayonne (180 km.).

Voici les résultats :

1. Loncke (touriste-routier), 5 h. 37 m. 45 sec. ; 2. Bulla ; 3. Godinat ; 4. Bidot ; 5. Pancera ; 6. Bouillet ; 7. Viarengo ; 8. van Grœtenbruele ; 34, à égalité : 25 coureurs, dont Pipoz, Antenen et Buchi.

Classement général

1. di Paco, 48 h. 43 m. 9 sec. suivent avec le même temps ; 2. Pélissier, le Calvez, Gestri, Metze, Demuysère, Magne, Buse, Rebry, Pesenti ; 22. Antenen ; 24. Buchi ; 30. Pipoz.

Classement des équipes

1. Italie et France ; 3. Belgique ; 4. Allemagne ; 5. Australo-Suisse.

Aujourd'hui, huitième étape : Bayonne-Pau (106 km.).

Le grand-prix motocycliste d'Allemagne

Organisé, dimanche, sur le Nurburgring (Prusse rhénane), le grand-prix d'Allemagne motocycliste a donné les résultats suivants :

Motos 250 cm³, 367 kil. 900 : 1. Torricelli, Puch, moyenne 96 kil. 100.

Motos 350 cm³, 396 kil. 200 ; 1. Smith, Rudge, moyenne 110 kil.

Motos 500 cm³, 424 kil. 500 ; 1. Stanley Wood, Norton, moyenne, 106 kil. 570.

Motos 1000 cm³, 424 kil. 500 : 1. Runtsch, N. S. U., moyenne, 104 kil. 092.

La course de côte motocycliste Blonay-L'Alliaz

Cette course s'est disputée, dimanche, par un temps superbe. Elle a connu le plus grand succès.

Voici les premiers résultats :

350 cm³, experts : 1. Ernest Haenni, Condor, Berne, 3 m. 33,2 sec., meilleur temps des experts, meilleur temps de la journée ; 2. Eugène Crotti, Condor, 3 m. 40 sec.

500 cm³, experts : 1. Alfred Kirsch, Universal, 3 m. 37,8 sec.

600 cm³, side-cars, experts : 1. Henri Meuwly, A. J. S., 4 m. 9,6 sec.

Le grand-prix hippique de la République

Cette épreuve hippique, dotée de 400,000 fr. de prix et courue dimanche sur 2,500 mètres à Saint-Cloud, près Paris, a été gagnée par *Barneveldt*, monté par Rabbe ; 2. *Tourbillon ;* 3. *Roi de Trèfle.*

Il y a eu 9 partants.

Echos de partout

LES CHAPELIERS ANGLAIS ET LE PRINCE DE GALLES

Les chapeliers anglais sont très mécontents du prince de Galles.

Au cours du voyage qu'il fit en Amérique latine et à la suite duquel il adressa aux industriels de son pays un avertissement pressant, le prince a favorisé involontairement, sans doute, une industrie étrangère : à Buenos-Ayres, il acheta un chapeau de paille et le porta pendant son séjour dans la capitale de la république Argentine. Il fut photographié avec son canotier et sa façon de le porter eut beaucoup de succès.

Le maire de New-York, M. Walker, surnommé le « tambour-major », à cause de son élégance, en commanda un pareil.

La mode était lancée et les chapeliers de Buenos-Ayres ont des commandes pour toute la saison.

Mais ceux de Londres protestent. Ce n'est pas pour cela que l'héritier du trône a fait son voyage.

MOT DE LA FIN

En parlant de l'exposition coloniale de Paris :

— Le Maroc... Fez... c'est tout à fait ça... On s'y croirait.

— Tu y as été ?

— Jamais.

— Alors, comment le sais-tu ?

A Dübendorf

Il y a eu dimanche, à Dübendorf, une fête d'aviation qui avait attiré une foule énorme. La photographie ci-dessous montre quelques épisodes de la journée.

Dans le haut de la photographie, on voit l'aviateur Glardon, de Lausanne, une célébrité internationale de l'acrobatie aérienne.

A l'extrême droite, on distingue le professeur Piccard, l'explorateur de la stratosphère.

Dans le bas, à gauche, l'aviateur Farner, spécialiste du vol à la voile, reçoit un bouquet de fleurs et des félicitations pour son récent vol de la Jungfrau à Lauterbrunnen. A droite, la parachutiste Kathe Schulthess roule son parachute après une descente.

FRIBOURG

A l'église de Saint-Pierre, à Fribourg

Dimanche, à 5 h. ½, Mgr Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a béni la première des cloches de la nouvelle église de Saint-Pierre. Cette cérémonie avait attiré une foule considérable.

La cloche, fleurie, était suspendue à une charpente dressée sur la place devant l'église et qui était enguirlandée de verdure et de roses. La cloche, on le sait, est un don du gouvernement de Fribourg ; dédiée au bienheureux Nicolas de Flue, elle restera comme un témoin du 450me anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.

M. Bovet, président du Conseil d'Etat, fonctionnait comme parrain ; la marraine était Mme Chatton, épouse de M. Romain Chatton, conseiller d'Etat. M. le conseiller d'Etat Bernard Weck, directeur des cultes, et M. le conseiller d'Etat Chatton, étaient présents, ainsi que le Conseil paroissial de Saint-Pierre et M. l'architecte Dumas.

Quand Mgr l'Evêque, escorté du clergé, parut sous le porche de l'église, M. le chanoine Zurkinden, curé de Saint-Pierre, se fit l'interprète de la paroisse pour exprimer au Chef du diocèse la joie que faisait éprouver à tous sa présence, pour la première fois, dans la nouvelle église.

Mgr Besson répondit qu'il était lui-même heureux de se trouver au milieu de l'excellente paroisse de Saint-Pierre et de répondre au vœu du très bon prêtre qui la dirige, en venant bénir sa première cloche, don généreux du gouvernement.

Mgr Besson exprima le vœu que le son de cette cloche, dédiée au pacificateur de Stans, rappelât toujours aux fidèles le prix inestimable de la paix et le devoir de garder soigneusement la concorde et l'amitié, dans les familles et entre les membres de la société.

Puis Mgr l'Evêque accomplit les rites de la bénédiction, tandis que le chœur mixte de Saint-Pierre exécutait des chants de circonstance.

La cloche bénite, Mgr Besson la fit résonner à trois reprises ; le parrain et la marraine firent de même.

On entra ensuite dans l'église, où fut donnée la bénédiction du Saint Sacrement.

La cloche du bienheureux Nicolas de Flue donne la note *fa* ; elle porte les inscriptions suivantes :

Paciferi patriæ vox evoco munera pacis.

B. Nicolao qui Rempublicam friburgensem anno p. X. N. MCCCCLXXXI Helvetiorum Confœderationi sociavit.

Anno p. X. N. MCMXXXI Respublica friburgensis D. D.

Ce qui signifie :

Voix du pacificateur de la patrie, j'appelle les bienfaits de la paix.

Au B. Nicolas qui, en 1481, a fait entrer la république de Fribourg dans la Confédération suisse.

Don de l'Etat de Fribourg, 1931.

La cloche porte l'image du B. Nicolas de Flue et les armoiries de l'Etat de Fribourg.

Après la fête de dimanche

Tous les journaux qui avaient envoyé des représentants à la fête de dimanche en publient d'élogieux comptes rendus : ainsi, le *Journal de Genève*, le *Courrier de Genève*, la *Suisse*, la *Tribune de Genève*, la *Gazette de Lausanne*, la *Tribune de Lausanne*, la *Feuille d'avis de Neuchâtel*, le *Bund*, le *Berner Tagblatt*. La *Revue* de Lausanne annonce un article pour aujourd'hui.

Le numéro spécial de l'*Echo illustré* s'est vendu rapidement samedi et dimanche. Les personnes qui désirent posséder ce numéro peuvent se le procurer à la librairie Saint-Paul, place Saint-Nicolas. Le numéro de samedi prochain contiendra une douzaine de photographies des cérémonies de samedi et dimanche. On peut le commander dès maintenant à la librairie Saint-Paul.

* * *

Dimanche, à Fribourg, M. Helfer, secrétaire de l'Association suisse des costumes, M. le docteur Fragnière, le sympathique président du Cercle fribourgeois de Genève, et quelques-uns de ses collaborateurs et amis, venus pour la fête du 450me anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération, ont fêté M. Cyprien Ruffieux, président de l'Association gruyérienne des coutumes et costumes, et l'ont remercié pour la participation de la Gruyère à la fête des costumes de Genève. D'aimables paroles ont été échangées.

* * *

Le comité de la fête de dimanche vient d'avoir l'heureuse idée d'éditer un précieux souvenir iconographique qui sera très recherché des amateurs d'art.

Une magnifique « eau-forte » du peintre Henri-Robert représentant d'une façon inédite et très originale l'entrée du bienheureux ermite Nicolas de Flue à la Diète de Stans est mise en souscription et vendue au bénéfice de l'œuvre du sanatorium cantonal de Crésuz.

Cette belle eau-forte fait apparaître de face et dans un jet de lumière très heureux l'austère et noble figure du saint anachorète Nicolas de Flue en un geste de paix, entrant dans une salle ornée de boiseries antiques aux armoiries sculptées des premiers cantons de la Suisse primitive.

Tandis que, au premier plan, on voit, assis, à droite le curé de Stans et à gauche les magistrats et délégués des autres cantons, les différents groupes de personnages sont situés très adroitement en des attitudes diverses.

L'artiste s'est donné beaucoup de peine et a dessiné d'après nature les modèles auxquels il a donné les différentes attitudes qu'il fallait trouver.

Les valeurs et les lignes du dessin, l'effet de clair-obscur et les jeux de lumière sont très réussis. C'est une trouvaille de l'habile dessinateur qu'est M. Henri Robert, qu'il faut sincèrement féliciter pour cette belle composition historique et cette œuvre d'art remarquable.

Enfin, entre la gravure et l'inscription, le blason helvétique flanqué de ceux de Fribourg et de Soleure complètent cette très artistique composition.

F.-Ls Ritter, prof., art.-peintre.

Un oratorio de Charles Gounod

Il peut paraître bien téméraire de venir parler d'une audition importante à Fribourg, après toutes celles dont on a été gratifié cette année, après les fêtes de ces temps derniers et surtout en cette période de l'année où la chaleur, la fin des classes et tant d'autres raisons peuvent faire prévoir un échec.

Qu'on se rassure ; il s'agit précisément de la clôture annuelle d'activité musicale d'un groupe vocal très actif et, croyons-nous, auquel personne ne ménagera sa sympathie. La Maîtrise de la cathédrale de Saint-Nicolas prépare avec zèle et assiduité, depuis bientôt dix mois, le bel oratorio de Gounod : *Tobie,* sans se départir de sa tâche musicale liturgique importante. Ces vingt-six garçons et douze messieurs réalisent un chœur mixte d'une sonorité spéciale et leur récent succès à la fête régionale de chant de Montet fait bien augurer de leur prochaine audition. Le concert sera ouvert par le fameux Psaume 150, de César Franck, pour chœur mixte et orchestre ; puis se dérouleront les chœurs et *soli* de la délicieuse et émouvante partition de Gounod.

L'épisode biblique du retour du jeune Tobie, de la guérison du vieux père Tobie par l'ange Raphaël y est traité avec la maîtrise vocale et instrumentale qui est propre à Gounod. Nous reviendrons sur la partition et ses divers mérites, tout comme aussi sur les solistes de marque engagés pour la circonstance depuis longtemps déjà. Il s'agit, pour le rôle de l'ange Raphaël, d'une cantatrice neuchâteloise en activité au théâtre de Bâle, Mlle Madeleine Marthe ; pour le rôle d'Anne, de Mlle Véréna Peschl, alto, de Berne ; pour le ténor très élevé de la partie du jeune Tobie, de M. Ernest Vuichard, directeur, à Semsales, et pour celle du vieux Tobie de l'admirable basse qu'est M. Joseph Ackermann, de Bulle. Comme on le voit, rien n'a été ménagé pour que l'audition soit excellente. De plus, au concours d'un bon orchestre vient s'adjoindre pour la partie chorale la participation gracieuse du Groupe choral fribourgeois.

Une première audition aura lieu, à la Grenette, samedi prochain, 11 juillet, à 5 heures, plus spécialement destinée à la gent estudiantine et aux écoliers primaires que les parents voudraient bien nous envoyer et qui auront un prix de faveur ; elle est toutefois aussi accessible au public. La seconde exécution se donnera aussi à la Grenette, le même jour, samedi 11 juillet, à 8 h. du soir. Enfin, une audition solennelle de l'œuvre aura lieu le lendemain, dimanche, 12 juillet, à 5 heures, dans la grande église restaurée de Promasens, dans le district de la Glâne.

Est-ce que, malgré bien des circonstances défavorables, mais à cause de la valeur de l'œuvre, de l'exécution très soignée qui en sera donnée, de l'éminence des solistes, les « petits pinsons » de la Maîtrise et leur directeur peuvent espérer qu'on viendra les écouter, samedi soir prochain ? Eux semblent n'en pas douter.

J. B.

Un tragique retour de fête

On nous donne les détails suivants sur l'accident de La Roche de dimanche :

Le triste accident survenu dimanche soir, vers 8 heures, entre La Roche et Hauteville, a jeté la consternation dans les groupes châtelois qui avaient participé à la manifestation patriotique de Fribourg.

M. H. Berthoud, mécanicien à Châtel-Saint-Denis, rentrait en automobile, accompagné d'une fillette, J. Th., sa nièce, de Mlle E. B., sa cousine, de Mlle H. B., sa sœur, et de M. G. J., le fiancé de cette dernière.

A un contour, où la route est particulièrement étroite, l'automobile croisa une voiture descendante. A ce moment, M. H. Berthoud sentit sa machine glisser dans la coulisse et voulut d'un brusque coup de volant à gauche reprendre la route. Sa voiture fit une embardée telle que le conducteur dut donner un nouveau coup de volant à droite pour éviter le talus de gauche. Reprenant subitement la droite, la machine sortit de la route pour éviter un arbre, dévala le talus en contre-bas, fit deux tours sur elle-même et retomba sur ses roues. Le chauffeur, le poignet droit brisé, impuissant à secourir sa sœur qui râlait sous la voiture, s'évanouit.

La fillette qui, au moment de la culbute, avait sauté de l'automobile, se releva sans une égratignure. Elle arrêta un autocar qui passait et appela à l'aide. Des secours furent rapidement organisés par les passagers de l'autocar, M. le curé de La Roche, arrivé en toute hâte, administra les derniers sacrements à Mlle H. B., qui avait perdu connaissance et portait une profonde blessure à la tempe. M. G. J., son fiancé, souffrait d'une légère contusion à la jambe, et Mlle E. B. se plaignait d'un choc reçu à la mâchoire supérieure. M. le docteur Schouwey, du Mouret, mandé d'urgence, prodigua les premiers soins aux blessés. Mlle H. B., transportée à l'Hôpital cantonal, y mourut à son arrivée, sans avoir repris connaissance.

Toutes les sympathies vont aux familles en deuil.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

L'accord franco-américain

Déclarations de M. Hoover

Washington, 7 juillet.

(Havas.) — M. Hoover a déclaré, à la suite de la conclusion de l'accord franco-américain :

« Je suis heureux d'annoncer que la proposition américaine pour l'ajournement, pendant une année, de toutes les dettes intergouvernementales et réparations a maintenant été acceptée par tous les importants gouvernements créanciers. Les termes de l'acceptation du gouvernement français sont naturellement sujets à l'approbation des autres puissances intéressées.

« Sans entrer dans des explications techniques, bien que certains payements doivent être effectués par l'Allemagne, au titre des réparations, le principe de la proposition est respecté, puisque les sommes ainsi versées doivent être immédiatement prêtées à l'Allemagne. Les difficultés techniques soulevées par les nombreux arrangements en vigueur et qui impliquent un versement total de 800 millions de dollars aux divers gouvernements intéressés sont maintenant en cours de solution, grâce à la bonne volonté et au désir de compréhension témoignés par tous les chefs de gouvernement.

« La partie du plan Young qui concerne les Etats-Unis est, bien entendu, subordonnée à l'approbation du Congrès américain, mais j'ai reçu des assurances individuelles de soutien d'une grande partie des membres du Sénat et de la Chambre des représentants, sans distinction de partis. L'acceptation de cette proposition entraîne des sacrifices importants de la part du peuple américain et de ses anciens alliés, qui, tous, souffrent de la dépression mondiale et ont des déficits budgétaires.

« Les fardeaux qui accablent le peuple allemand et tous ceux de l'Europe centrale seront considérablement allégés.

« Bien que le plan vise particulièrement au soulagement économique, ce soulagement veut dire également que l'esprit humain passera de la crainte à la confiance et les nations passeront de la peur du désordre et de l'effondrement des gouvernements à l'espoir et à la foi en l'avenir. L'appui presque unanime que le projet a rencontré aux Etats-Unis est une nouvelle preuve de l'humanité sincère du peuple américain.

« Au cours de cette année vouée à la restauration économique du monde, a poursuivi M. Hoover, le monde a besoin de penser de façon solennelle aux causes qui ont contribué à la dépression. Je n'ai pas besoin de répéter qu'une de ces causes est le fardeau qu'impose la crainte suscitée par la concurrence des armements. Nous devons essayer de trouver un allégement à ces fardeaux, qui représentent plusieurs fois le montant des dettes intergouvernementales. »

Après avoir lu sa déclaration, le président Hoover a répondu à plusieurs questions qui lui étaient posées. Quelqu'un lui ayant demandé comment était réglée la question des réparations en nature, le président a révélé que la France avait consenti à soumettre ce problème à un comité d'experts nommés par les Trésoreries des gouvernements intéressés. M. Hoover a ajouté qu'il considère la suspension des payements comme moralement effectuée depuis le premier juillet dernier. Les dispositions nécessaires pour permettre la mise en application de la proposition américaine seront prises ultérieurement. Des notes vont être envoyées aux gouvernements intéressés par les Etats-Unis. Le projet sera soumis à l'approbation du Congrès américain.

La presse française

Paris, 7 juillet.

Le *Journal* écrit au sujet de l'accord franco-américain qui vient d'être réalisé :

« Si grands que soient les sacrifices consentis par la France, nous n'aurons pas à les regretter si le geste du président Hoover réalise les buts qu'il s'est proposés. Ces buts sont au nombre de deux : le relèvement économique du monde et la restauration de l'Allemagne. Nous attendons loyalement l'Allemagne à l'épreuve de sa gratitude et de sa sagesse. »

Le *Matin* dit :

« Ces longues négociations se sont terminées à partir du moment où la France a eu la générosité d'accepter la proposition Hoover et a pratiquement renoncé à toucher pendant douze mois l'annuité inconditionnelle. Le gouvernement français a tenu à lutter pied à pied pour éviter que le plan Young, qui est notre charte des réparations, ne fût atteint en aucune manière. »

L'*Œuvre* déclare que l'accord prouve que nulle considération ne peut trouver crédit auprès de la France lorsqu'il s'agit d'affirmer le désir du peuple français de sauvegarder les intérêts communs d'une Europe solidaire.

La presse allemande

Berlin, 7 juillet.

Les journaux du matin de la capitale commentent de façon approfondie l'accord qui vient d'être conclu à Paris entre la France et les Etats-Unis.

La *Germania* (catholique), écrit que, après douze jours de négociations, au cours desquelles la France a lutté et louvoyé, on s'est enfin entendu sur la base d'un compromis qui sauvegarde le principe de la proposition Hoover, quoique, sur certains points, il tienne compte des désirs particuliers de la France. « Il fallait s'attendre, étant donné le cours pris par les négociations, à ce que la reconnaissance de la prétention de la France au maintien du principe de l'annuité inconditionnelle serait admise. Le dernier mot cependant n'est pas dit au sujet de la capacité de payement de l'Allemagne de ces prochaines années. »

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* élève de violentes critiques. « La France, dit-elle, a laissé l'Allemagne être saignée totalement, afin de pouvoir la mettre à sa merci en ce qui concerne des questions politiques de premier ordre. »

Les ambassadeurs américain et allemand à Rome

Rome, 7 juillet.

M. Grandi a reçu lundi M. Garett, ambassadeur des Etats-Unis à Rome, ensuite, M. von Schubert, ambassadeur d'Allemagne.

L'arrivée de M. Stimson en Europe

Palerme, 7 juillet.

M. Stimson, secrétaire d'Etat américain des affaires étrangères, est arrivé lundi, à 13 h. 30, à Palerme, à bord du transatlantique italien *Conte-Grande*. Il a déclaré aux journalistes qu'il n'est pas venu en Italie avec une mission politique, mais uniquement pour y passer ses vacances. Il a fait remarquer toutefois que, si sa présence en Italie pouvait être utile à la solution de questions internationales, il serait heureux de prêter son concours. M. Stimson pense voir à Rome, où il séjournera, M. Grandi, ministre italien des affaires étrangères, et M. Mussolini. Le *Conte-Grande* est reparti pour Naples. M. Stimson y arrivera aujourd'hui mardi et repartira mercredi en automobile, à destination de Rome, qu'il quittera le 11 juillet pour Florence.

L'ambassadeur anglais à Washington

Washington, 7 juillet.

(Havas.) — Sir Ronald Lindsay, ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, qui devait s'embarquer demain mercredi pour l'Angleterre, a ajourné son départ. On n'indique pas les raisons de cette décision.

L'Encyclique pontificale et le gouvernement italien

Rome, 7 juillet.

Le texte de l'Encyclique a été reçu dans les grands pays, en France, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Pologne, samedi, dans l'après-midi, en même temps qu'elle paraissait dans l'*Osservatore romano.*

Samedi soir, tous les journaux de Berlin en ont publié de longs extraits, mais sans commentaires, le document n'étant connu que depuis quelques heures.

Dimanche, aucun journal italien ne contenait encore la moindre allusion à l'Encyclique publiée samedi soir par l'*Osservatore romano.*

Le gouvernement fasciste communiquait toutefois aux agences la note suivante :

« Dans les milieux italiens, la surprise a été vive lorsqu'on a appris l'existence de l'Encyclique et lorsqu'on a su que ce document pontifical avait été divulgué à l'étranger avant d'être publié à Rome. Il avait été confié à des prélats investis de la confiance du Saint-Siège et chargés d'en assurer la diffusion.

« Cette façon de procéder, déclare-t-on, eût été justifiée si le Saint-Siège n'avait pas joui de la plus grande liberté de communication avec l'étranger ou si les correspondants étrangers à Rome n'avaient pas eu la faculté de faire connaître par tous les moyens le point de vue du Vatican dans l'affaire de l'Action catholique.

« Cela n'améliorera certainement pas l'état d'esprit des cercles fascistes. Le conflit persiste donc dans toute sa gravité. Mais on ajoute, toutefois, que sur le terrain pratique, les choses vont revenir peu à peu à l'état normal, soit à Rome, soit en province, en ce qui regarde les manifestations du culte. En effet, le clergé a pu assister à de nombreuses cérémonies et les autorités fascistes ont pris part un peu partout à toutes les cérémonies du culte tant intérieures qu'extérieures. A Rome même, on a pu voir des prêtres aumôniers militaires défiler dans certains cortèges fascistes. Tout cela n'a évidemment rien à voir avec la question des Associations de la Jeunesse catholique ; mais, à ce sujet, le gouvernement italien avait tout d'abord pris la décision de ne commettre aucune indiscrétion sur l'échange de notes qui se poursuit et de ne faire à la presse aucune sorte de communication à condition que la même réserve et le même silence soient observés de l'autre côté. »

Milan, 7 juillet.

Dans son numéro de ce matin mardi, le *Corriere della Sera* consacre un article de fonds à l'Encyclique du Pape, qu'il déclare disproportionnée à la gravité des faits en discussion.

D'après ce journal, le problème de l'Action catholique est un problème politique qui n'a rien à voir avec les dogmes de l'Eglise (!!). Il devait être traité sur le terrain politique entre les deux parties intéressées. Il est à voir s'il était nécessaire ou même seulement opportun de lancer une proclamation mondiale sur une divergence de vues d'ordre intérieur qui fait encore l'objet de négociations (!!).

Le *Corriere della Sera* s'associe aux vœux de pacification exprimés par l'Encyclique, mais il déclare que cette pacification serait déjà chose faite si le Vatican avait su renoncer à donner une si vaste publicité à toute la question.

Quant au *Popolo d'Italia*, organe de M. Mussolini, il qualifie l'Encyclique de document âpre. Il interprétera prochainement ce document.

Le congrès eucharistique français de Lille

Lille, 7 juillet.

Le 8me congrès eucharistique national, le congrès du cinquantenaire des congrès eucharistiques internationaux, s'est terminé dimanche, à Lille, par une prodigieuse glorification de l'Eucharistie. Des centaines de milliers de personnes y ont participé. La prière pour le Souverain Pontife, sur la demande du cardinal légat, a été, à raison des circonstances, particulièrement fervente.

L'exil du cardinal Segura

Paris, 7 juillet.

Exilé d'Espagne, le cardinal Segura, archevêque de Tolède, s'était réfugié à Lourdes puis à Sauveterre-de-Béarn, dans une famille dévouée à l'Eglise. Son Eminence vient de partir pour Urt (Basses-Pyrénées, arrondissement de Bayonne), accompagnée de son secrétaire ; elle est descendue au couvent des Bénédictins d'Urt, où elle séjournera.

Le régionalisme en Espagne

Valence, 7 juillet.

(Havas.) — Une commission a été constituée, sous la présidence du maire pour l'étude d'un statut régional. Les provinces sœurs ont été invitées à venir prendre part aux discussions. Le maire de Valence a déclaré qu'une commission de conseillers municipaux de Valence se rendra dans la province et que quelques membres du Conseil municipal auront un entretien avec les représentants des banques locales pour traiter de la collaboration de ces dernières avec les pouvoirs de la région.

La grève dans le port de Barcelone

Barcelone, 7 juillet.

(Havas.) — Hier matin, contrairement à l'habitude, les contremaîtres représentant les patrons ne se sont pas présentés sur les quais pour faire les engagements journaliers du personnel. En conséquence, le trafic du port est resté paralysé, sauf sur les quais à charbon où les travaux de chargement et de déchargement se poursuivent normalement.

Nouvelle dépression à la Bourse de New-York

New-York, 7 juillet.

(Havas.) — Il y a eu hier une forte rechute au marché de New-York. La séance a été l'une des plus inactives de l'année. La séance n'a porté que sur un million d'actions. Le marché à couvert est déprimé. Il a repris, puis s'est de nouveau affaissé. Des baisses de 1 à 3 points ont été enregistrées sur un certain nombre de valeurs importantes. Le marc a principalement montré une grande faiblesse.

SUISSE

La chasse

Saint-Gall, 7 juillet.

Le Grand Conseil a décidé d'entrer en matière, en première lecture, sur la loi sur la chasse prévoyant l'affermage facultatif de la chasse dans les territoires communaux. L'article 18, concernant les droits d'affermage de la chasse, a donné lieu à une discussion laborieuse. Tous les amendements proposés ont été rejetés et le texte original du Conseil d'Etat a été finalement adopté. D'après ce texte, le revenu de l'affermage revient aux communes. Les communes sont tenues d'utiliser au moins 30 % de ces revenus pour développer l'agriculture et les forêts. Elles peuvent disposer librement du solde. Quant à la part de l'Etat, deux tiers doivent être utilisés pour les assurances sociales.

FRIBOURG

Un don généreux

Ces derniers jours, Mlle Klingert, infirmière à Bulle, visiteuse de la Ligue contre la tuberculose, était en tournée dans la Haute-Gruyère. Elle rencontra une dame en automobile qui la fit monter sur sa voiture, s'enquit avec beaucoup d'intérêt de ses fonctions et lui remit une certaine somme pour ses pauvres.

Hier soir, lundi, quelle ne fut pas la surprise de Mlle Klinger de voir arriver, conduite par un chauffeur de Genève, une magnifique Fiat toute neuve, de la part d'une personne qui voulait rester inconnue, et qui n'est probablement autre que l'aimable automobiliste du jour précédent.

Une vive alerte

Dimanche après midi, à Fribourg, pendant le cortège patriotique, une jeune spectatrice qui se tenait à une fenêtre du premier étage d'une maison de la rue de Lausanne, au-dessus du magasin Barras, a basculé dans le vide en s'appuyant sur le décor de la fenêtre et est tombée sur le trottoir. Mais, par une chance merveilleuse, elle ne s'est fait aucun mal et, après quelques soins donnés par M. le docteur Glasson, s'est trouvée sur pied pour prendre part à la fête.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

7 juillet

BAROMÈTRE

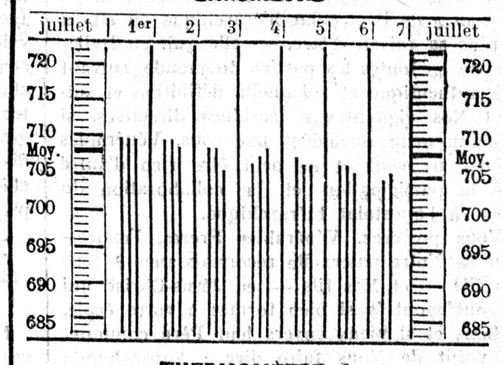

THERMOMÈTRE

juillet	1er	2	3	4	5	6	7	juillet
7 h. m.	18	15	18	18	16	19	13	7 h. m.
11 h. m.	23	23	23	21	23	20	13	11 h. m.
7 h. soir	17	25	24	20	21	18		7 h. soir

L'Encyclique sur l'Action catholique

Lettre Encyclique de S. S. le Pape PIE XI aux Vénérables Frères, Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires ayant paix et communion avec le Siège apostolique, pour l'Action catholique.

PIE XI, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

Nous n'avons pas à vous apprendre, Vénérables Frères, les événements qui, en ces derniers temps, se sont vérifiés en cette ville de Rome, Notre Siège épiscopal, et dans toute l'Italie, c'est-à-dire précisément dans Notre circonscription primatiale, événements qui ont eu une si large et si profonde répercussion dans le monde entier, et plus particulièrement dans chacun des diocèses de l'Italie et du monde catholique. Ils se résument en ces brèves et tristes paroles : on a tenté de frapper à mort tout ce qui était et ce qui sera toujours le plus cher à Notre cœur de Père et de Pasteur des âmes, et Nous pouvons bien, Nous devons même ajouter : et le procédé adopté, à lui seul, Nous offense. *E il modo ancora m'offende.*

C'est en présence, et sous la pression de ces événements que Nous sentons le besoin et le devoir de Nous adresser à vous, et, pour ainsi parler, de visiter en esprit chacun de vous, Vénérables Frères, en premier lieu, pour remplir un devoir de fraternelle reconnaissance, devoir grave et qui devient urgent ; en deuxième lieu, pour satisfaire à un non moins grave et non moins urgent devoir de défendre la vérité et la justice, en une matière qui, regardans les intérêts et les droits vitaux de l'Eglise, vous regarde aussi tous et chacun de vous en particulier, partout où l'Esprit-Saint vous a placés pour la gouverner en union avec Nous ; en troisième lieu, Nous voulons vous confier nos préoccupations pour l'avenir ; Nous voulons, en quatrième lieu, vous exposer les conclusions et réflexions que les événements semblent imposer, et, finalement, Nous vous inviterons à partager Nos espérances et à prier avec Nous et avec le monde catholique pour leur accomplissement.

I. Le Pape remplit un devoir de fraternelle reconnaissance

Evêques et Actions catholiques de tous les pays se sont rassemblés autour du Père commun

La paix intérieure, cette paix qui vient de la pleine et claire conscience que l'on a d'être du côté de la vérité et de la justice, et de combattre et de souffrir pour elles, cette paix, que seul le Roi divin sait donner et que le monde est aussi incapable d'ôter que de donner, cette paix bénie et bienfaisante, ne Nous a, grâce à la bonté et à la miséricorde de Dieu, jamais abandonné ; et Nous en avons la pleine confiance, elle ne Nous abandonnera jamais, quoi qu'il arrive ; mais cette paix, vous le savez trop bien, Vénérables Frères, laisse libre accès aux amertumes les plus amères : il en fut ainsi pour le Cœur de Jésus, durant la Passion : il en va de même dans les cœurs de ses fidèles serviteurs, et Nous avons, Nous aussi, expérimenté la vérité de cette mystérieuse parole : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima (Is.* XXXVIII, 17).

Votre intervention rapide, large, affectueuse, qui ne cesse pas encore, Vénérables Frères, vos sentiments fraternels et filiaux, et, pardessus tout ce sentiment de haute, surnaturelle solidarite, d'intime union des pensées et des sentiments, des intelligences et des volontés que respirent vos communications pleines d'amour, Nous ont rempli l'âme d'indicibles consolations et ont bien des fois fait monter de Notre cœur à Nos lèvres les paroles du psaume (XCIII, 19) : *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuae laetificaverunt animam meam.*

De toutes ces consolations, après Dieu, c'est vous que Nous remercions du fond du cœur, Vénérables Frères, vous à qui Nous pouvons redire le mot de Jésus aux apôtres, vos prédécesseurs : *Vos qui permansistis mecum in tentationibus meis (Luc.* XXII, 28). Nous sentons aussi et Nous voulons aussi accomplir le devoir très doux à Notre cœur paternel de remercier avec vous, Vénérables Frères, tant de vos bons et dignes fils qui, individuellement et collectivement, en leur nom personnel et de la part des diverses organisations et associations dévouées au bien, et plus largement de la part des associations d'Action catholique et de Jeunesse catholique, Nous ont envoyé tant, et de si filialement affectueuses expressions de condoléances, de dévouement et de généreuse et agissante conformité à Nos directives, à Nos désirs.

Ce fut pour Nous un spectacle spécialement beau et consolant de voir les « Actions catholiques » de tous les pays, depuis les plus proches jusqu'aux plus lointains, se trouver rassemblées autour du Père commun, animées et comme portées par un même esprit de foi, de piété filiale, de propos généreux, où s'exprime unanimement la pénible surprise de voir persécutée et frappée l'Action catholique là — au centre de l'apostolat hiérarchique où elle a le plus sa raison d'être, — elle qui, en Italie, comme en toutes les parties du monde, suivant son authentique et solennelle définition et suivant Nos vigilantes et assidues directives, si généreusement secondées par vous, Vénérables Frères, ne veut et ne peut être rien d'autre que la participation et la collaboration du laïcat à l'apostolat hiérarchique.

Vous porterez, Vénérables Frères, l'expression de Notre paternelle reconnaissance à tous vos fils — et Nos fils — en Jésus-Christ, qui se sont montrés si bien formés à votre école, si bons et si pieux envers leur Père commun, au point de Nous faire dire : *Superabundo gaudio in tribulatione nostra* (II Cor. VII, 4).

Du mal sortira en Italie une nouvelle floraison de bien

Quant à vous, évêques des diocèses de cette chère Italie, à tous ensemble et à chacun en particulier, Nous ne devons pas seulement l'expression de Notre reconnaissance pour les consolations que, avec une si noble et si sainte émulation, vous Nous avez prodiguées par vos lettres, durant tout le mois dernier et spécialement le jour même des saints apôtres, par vos affectueux et éloquents télégrammes ; mais Nous devons aussi vous adresser à Notre tour des condoléances pour ce que chacun de vous a souffert en voyant soudain s'abattre la tempête dévastatrice sur les parterres déjà richement fleuris et pleins de promesses de vos jardins spirituels, que l'Esprit-Saint a confiés à vos sollicitudes et que vous cultiviez avec tant de zèle et un si grand bien pour les âmes.

Votre cœur, Vénérables Frères, s'est tout de suite tourné vers le Nôtre, pour compatir à Notre peine, dans laquelle vous sentiez converger, comme en leur centre, se rencontrer et se multiplier toutes les vôtres : vous Nous en avez fourni la plus claire et la plus affectueuse démonstration, et Nous vous en remercions de tout cœur. Nous vous sommes particulièrement reconnaissant de l'unanime et vraiment imposant témoignage que vous avez rendu, à la docilité avec laquelle l'Action catholique italienne, et précisément les Associations de jeunesse, sont restées fidèles à Nos directives et aux vôtres, qui excluent toute activité politique de parti. En même temps que vous, Nous remercions aussi tous vos prêtres et fidèles, vos religieux et vos religieuses, qui se sont unis à vous avec un si grand élan de foi et de piété filiale. Nous remercions spécialement vos associations d'Action catholique et en tout premier lieu les Associations de jeunesse, de toutes les catégories jusqu'aux plus petites benjamines et aux plus petits enfants, qui Nous sont d'autant plus chers qu'ils sont plus petits, dans les prières desquels Nous avons surtout confiance.

Vous avez senti, Vénérables Frères, que Notre cœur était et qu'il est avec vous, avec chacun de vous, souffrant avec vous, priant pour vous et avec vous pour que Dieu, en son infinie miséricorde, Nous vienne en aide, et que de ce grand mal même, déchaîné par l'antique ennemi du Bien, il fasse sortir une nouvelle floraison de bien et d'un grand bien.

II. Le Pape défend la vérité et la justice

Il a déjà protesté contre les violences exercées contre l'Action catholique italienne

Après avoir satisfait à Notre dette de reconnaissance pour les consolations que Nous avons reçues en une si grande douleur, Nous devons satisfaire aux obligations que le ministère apostolique Nous impose vis-à-vis de la vérité et de la justice.

Déjà, à plusieurs reprises, Vénérables Frères, de la façon la plus explicite et en assumant toute la responsabilité de ce que Nous disions, Nous Nous sommes exprimé et Nous avons protesté contre la campagne de fausses et injustes accusations qui précéda la dissolution des Associations de jeunesse et des Associations d'universitaires, dépendantes de l'Action catholique. Dissolution exécutée par des voies de fait et par des procédés qui donnèrent l'impression que l'on poursuivait une vaste et périlleuse association de criminels : il s'agissait de jeunes gens et d'enfants qui sont certainement les meilleurs parmi les bons, et auxquels Nous sommes heureux et paternellement fier de pouvoir, une fois de plus, rendre ce témoignage. Les exécuteurs de ces procédés (pas tous, tant s'en faut, mais nombre d'entre eux) eurent eux-mêmes cette impression, et ils ne la cachèrent pas, cherchant à tempérer l'accomplissement de leur consigne par des paroles et par des égards par lesquels ils semblaient présenter des excuses et vouloir obtenir leur pardon pour ce qu'on les contraignait à faire ; Nous en avons tenu compte en leur réservant de particulières bénédictions.

Mais, comme une douloureuse compensation, que de brutalités et de violences allant jusqu'aux coups ou jusqu'au sang, que d'irrévérences de presse, de paroles et d'actes, contre les choses et contre les personnes, y compris la Nôtre, ont précédé, accompagné et suivi l'exécution de l'inopinée mesure de police, et celle-ci, souvent, a été étendue par l'ignorance ou un zèle malveillant à des associations et à des institutions qui n'étaient pas même visées par les ordres supérieurs, — jusqu'aux patronages des tout petits et aux pieuses congrégations des Enfants de Marie.

Et tout ce lamentable accompagnement d'irrévérences et de violences devait se vérifier avec une telle intervention de membres du parti en uniforme, avec une telle condescendance des autorités et des forces de la Sûreté publique qu'il fallait nécessairement penser à des dispositions venues d'en haut. Il Nous est très facile d'admettre, et il n'était pas moins facile de prévoir, que ces dispositions pouvaient, voire qu'elles devaient nécessairement être dépassées. Nous avons dû rappeler ces choses antipathiques et pénibles, parce que la tentative n'a pas manqué de faire croire au grand public et au monde que la déplorable dissolution des Associations, qui Nous sont si chères, s'était accomplie sans incidents et presque comme une chose normale.

Il doit rectifier les accusations mensongères recueillies dans un message adressé au monde

Mais on a attenté en une bien autre et plus vaste mesure à la vérité et à la justice. Si toutes les inventions, tous les mensonges et toutes les vraies calomnies répandus par la presse hostile de parti, la seule libre et habituée quasi par ordre à tout dire et à tout oser, n'ont pas été recueillis dans un message, non officiel sans doute (prudent qualificatif), la plupart l'y ont été et livrés au public par les plus puissants moyens de diffusion que l'heure présente connaît.

L'histoire des documents rédigés non pour servir la vérité et la justice, mais pour les offenser, est une longue et triste histoire ; mais Nous devons dire, avec la plus profonde amertume, que, dans les nombreuses années de Notre vie et de Notre activité de bibliothécaire, Nous avons rarement trouvé sur notre chemin un document si tendancieux et si contraire à la vérité et à la justice, par rapport au Saint-Siège, à l'Action catholique et plus particulièrement aux Associations catholiques si durement frappées.

Si Nous Nous taisions, si Nous laissions passer, c'est-à-dire si Nous laissions croire, Nous en deviendrions plus indigne encore que Nous ne le sommes d'occuper cet auguste Siège apostolique, indigne du filial et généreux dévouement par lequel Nous ont toujours consolé, et Nous consolent aujourd'hui plus que jamais Nos chers fils de l'Action catholique, et plus particulièrement ceux de Nos fils et de Nos filles, si nombreux, grâce à Dieu, qui, pour leur religieuse fidélité à Nos appels et directives, ont tant souffert et souffrent tant, honorant d'autant plus l'école où ils ont été formés, et le divin Maître et son indigne Vicaire, qu'ils démontrent plus lumineusement par leur chrétienne attitude, même en face des menaces et des violences, de quel côté se trouvent la vraie dignité du caractère, la vraie force d'âme, le vrai courage, la vraie civilisation.

Nous Nous efforcerons d'être très bref, en rectifiant les faciles affirmations du message dont Nous venons de parler, Nous disons « faciles », pour ne pas les appeler audacieuses, affirmations que le grand public, on le savait, se trouverait dans la quasi-impossibilité de contrôler d'aucune façon. Nous serons bref, d'autant que plusieurs fois déjà, surtout en ces derniers temps, Nous avons parlé des sujets qui se représentent aujourd'hui, et que Notre parole, Vénérables Frères, a pu arriver jusqu'à vous et, par vous, à Nos chers fils de la Jeunesse catholique, et Nous espérons qu'il en ira de même pour la présente Lettre.

L'« Osservatore romano » aurait reconnu la valeur des révélations fascistes sur l'A. C.

Le message en question disait notamment que les révélations de la presse hostile de parti auraient été dans leur presque totalité confirmées, dans leur substance tout au moins, et précisément par l'*Osservatore romano.* La vérité est que l'*Osservatore romano* a, cas par cas, démontré que les prétendues révélations étaient autant d'inventions, ou en tout et pour tout, ou tout au moins dans l'interprétation donnée aux faits. Il suffit de lire sans mauvaise foi et avec la plus modeste capacité de compréhension.

Le Saint-Siège n'aurait pas à se plaindre du gouvernement italien

Le message disait encore que c'était une tentative ridicule que de faire passer le Saint-Siège comme victime dans son pays où des milliers de voyageurs peuvent rendre témoignage du respect qu'on y voit pour les prêtres, les prélats, l'Eglise et les cérémonies religieuses. Oui, Vénérables Frères, ce serait là, malheureusement, une tentative ridicule, comme il serait ridicule de vouloir enfoncer une porte ouverte ; car les milliers de voyageurs étrangers qui ne font jamais défaut en Italie et à Rome ont pu malheureusement constater personnellement les irrévérences, souvent impies et blasphématoires, les violences, les outrages, les vandalismes commis contre des lieux, des choses et des personnes, dans tout le pays, et en cette même ville, Notre siège épiscopal, toutes choses déplorées par Nous à plusieurs reprises, à la suite d'informations certaines et précises.

Les prêtres témoigneraient au fascisme la plus noire ingratitude

Le message dénonce la « noire ingratitude » des prêtres, qui se mettent contre le parti qui a été (dit-il) pour toute l'Italie la garantie de la liberté religieuse. Le clergé, l'épiscopat, et le Saint-Siège même n'ont jamais méconnu l'importance de ce qui a été fait en toutes ces années, au bénéfice et à l'avantage de la religion ; ils en ont même fréquemment exprimé une vive et sincère reconnaissance. Mais, avec Nous, l'épiscopat et le clergé, et tous les vrais fidèles, voire tous les citoyens soucieux de l'ordre et de la paix, se sont mis et se mettent en peine et en préoccupation, en face d'attentats, trop vite commencés, contre les plus saines et les plus précieuses libertés de la religion et des consciences : savoir tous les attentats contre l'Action catholique, surtout les Associations de jeunesse, attentats qui ont atteint le comble dans les mesures de police prises contre eux et de la manière déjà indiquée : attentats et mesures qui font sérieusement douter si les premières attitudes bienveillantes et bienfaisantes provenaient d'un sincère amour et d'un zèle sincère pour la religion, ou si elles n'étaient pas inspirées plutôt par un pur calcul et un dessein de domination. Que si l'on veut parler d'ingratitude, l'ingratitude a été et reste, à l'égard du Saint-Siège, le fait d'un parti et d'un régime qui, au jugement du monde entier, ont tiré de leurs rapports amicaux avec le Saint-Siège, dans le pays et au dehors, une augmentation de prestige et de crédit qui, à certains en Italie et à l'étranger, parut excessive, comme leur parurent trop large la faveur et trop large la confiance de Notre part.

Le Saint-Père aurait sans motif légitime prohibé les processions publiques

Lorsque eût été consommée la mesure de police, et consommée avec cet accompagnement et cette suite de violences, d'irrévérences et aussi, hélas ! d'acquiescements et de connivences des autorités de Sûreté publique, Nous avons suspendu l'envoi d'un cardinal légat aux fêtes centenaires de Padoue, et en même temps les processions solennelles à Rome et en Italie.

Nous étions évidemment qualifié pour prendre cette décision ; Nous en voyions des motifs si graves et si urgents qu'ils Nous en créaient le devoir, — tout en n'ignorant point les graves sacrifices que, par là, Nous imposions aux fidèles, et malgré le chagrin que Nous en ressentions plus que personne. Comment, en effet, ces joyeuses solennités auraient-elles pu avoir leur développement habituel parmi le deuil et la peine où avaient été plongés le cœur du Père commun de tous les fidèles et le cœur maternel de notre sainte Mère l'Eglise, à Rome, en Italie, voire dans tout le monde catholique, comme l'a tout de suite prouvé la participation universelle et vraiment mondiale de tous Nos fils, et vous à leur tête, Vénérables Frères ? Comment pouvions-Nous aussi ne point craindre pour le respect et la sécurité même des personnes et des choses les plus sacrées, étant donnée l'attitude des autorités et des forces publiques, en face de tant d'irrévérences et de violences ?

Partout où Nos décisions ont pu être connues, les bons prêtres et les bons fidèles eurent les mêmes impressions et les mêmes sentiments ; et là où ils ne furent point intimidés, menacés, ou pire encore, ils en donnèrent des preuves magnifiques et très consolantes pour Nous, en remplaçant les célébrations solennelles par des heures de prière, d'adoration et de réparation, en union de peine et d'intention avec le Saint-Père et avec de merveilleux concours de peuple.

Ces processions se seraient déroulées en ordre parfait là où les évêques n'auraient pas pris acte de l'interdiction pontificale

Nous savons comment les choses se sont passées là où Nos instructions ne purent arriver à temps, et avec quelle intervention des autorités, que souligne le message, — de ces mêmes autorités qui déjà avaient assisté ou qui, peu après, auraient assisté, muettes et passives, à l'accomplissement d'actes nettement anticatholique et antireligieux : chose que le message nè dit point. Il dit, au contraire, qu'il y eut des autorités ecclésiastiques locales qui se crurent en état « de ne point prendre acte » de Notre prohibition. Nous ne connaissons pas une seule autorité ecclésiastique locale qui ait mérité l'affront et l'offense impliqués par des paroles pareilles. Nous savons, au contraire, et Nous déplorons vivement les contraintes souvent menaçantes et violentes, qui ont été infligées et qu'on a laissé infliger aux autorités ecclésiastiques locales ; Nous sommes informés d'impies parodies de chants sacrés et de cortèges religieux, tolérés au profond chagrin de tous les vrais fidèles, et à l'émoi réel de tous les citoyens amis de la paix et de l'ordre qui voyaient l'ordre et la paix non défendus, et pire encore, justement par ceux qui ont le très grave devoir de les défendre et qui ont à remplir ce devoir un intérêt vital.

L'Eglise serait persécutée, mais dans d'autres pays que l'Italie

Le message renouvelle la comparaison, si souvent émise, entre l'Italie et d'autres Etats, dans lesquels l'Eglise est réellement persécutée, et contre lesquels on n'a pas entendu prononcer des paroles pareilles à celles qui l'ont été contre l'Italie, où la religion a été restaurée.

Nous avons déjà dit que Nous gardons et que Nous garderons une reconnaissance éternelle pour tout ce qui a été fait en Italie, au bénéfice de la religion, encore que le bénéfice simultané n'en ait pas été moins grand, et qu'il ait été peut-être plus considérable pour le parti et le régime. Nous avons dit et répété qu'il n'est pas nécessaire (ce serait fort nuisible au but visé) de faire entendre et de faire savoir à tout le monde ce que Nous et le Saint-Siège, par le moyen de Nos représentants, de Nos frères dans l'épiscopat, Nous venons à dire et les remontrances que Nous présentons partout où les intérêts de la religion le réclament, et dans la mesure que Nous jugeons qu'ils réclament, surtout là où l'Eglise est réellement persécutée.

C'est avec une douleur indicible que nous voyons une vraie et réelle persécution se déchaîner en Notre Italie et dans Notre Rome contre ce que l'Eglise et son Chef ont de plus précieux et de plus cher en fait de liberté et de droits, liberté et droits qui sont aussi ceux des âmes, et plus particulièrement des âmes de jeunes gens, plus spécialement confiées à l'Eglise par le divin Créateur et Rédempteur.

L'Action catholique italienne aurait un caractère politique

Comme il est notoire, Nous avons, à plusieurs reprises et solennellement, affirmé et protesté que l'Action catholique, tant par sa nature et son essence même (participation et collaboration du laïcat à l'apostolat hiérarchique) que par Nos précises et catégoriques directives et prescriptions, est en dehors et au-dessus de toute politique de parti. Nous avons en même temps affirmé et protesté que Nous savions de science certaine que Nos directives et prescriptions ont été en Italie fidèlement obéies et suivies.

Ses membres ont des drapeaux, des insignes, des cartes d'adhérents.

Le message prononce : que l'affirmation que l'Action catholique n'a pas eu un vrai caractère politique est complètement fausse. Nous ne voulons pas relever tout ce qu'il y a d'irrespectueux en cette affirmation ; aussi bien les motifs que le message allègue en démontrent toute la fausseté et toute la légèreté, que nous taxerions de ridicules si le cas n'était si lamentable. L'Action catholique avait, en réalité, dit le message, des étendards, des insignes, des cartes d'adhérents et toutes les autres formes extérieures d'un parti politique. Comme si des étendards, des insignes, des cartes d'adhérents et de pareilles formes extérieures n'étaient pas aujourd'hui communs, dans tous les pays du monde, aux associations les plus diverses et à des activités qui n'ont et ne veulent avoir rien de commun avec la politique : sportives et professionnelles, civiles et militaires, commerciales et industrielles, scolaires de la première enfance, religieuses du caractère religieux le plus pieux, le plus dévot, et presque enfantin, comme les petits Croisés du Saint Sacrement.

Ses chefs ont appartenu au parti populaire

Le message a senti toute la faiblesse et toute la vanité du motif allégué, et comme pour sauver son argumentation, il produit trois autres raisons. La première serait que les chefs de l'Action catholique étaient presque tous membres ou chefs du parti populaire, lequel a été un des plus forts adversaires du fascisme.

Cette accusation a été plus d'une fois lancée contre l'Action catholique, mais toujours d'une façon générale et sans formuler aucun nom. Chaque fois, Nous avons réclamé des précisions et des noms, mais en vain. C'est seulement un peu avant les mesures de police infligées à « l'Action catholique », et dans le but évident de les préparer, que la presse adverse, utilisant non moins évidemment des rapports de police, a publié quelques séries de faits et de noms : les prétendues révélations auxquelles fait allusion le message dans son préambule et que l'*Osservatore romano* a dûment démenties et rectifiées et non point confirmées, comme, mystifiant et trompant le grand public, l'affirme le message.

Quant à Nous, Vénérables Frères, outre les informations déjà réunies depuis longtemps, et l'enquête personnelle déjà faite auparavant, Nous avons estimé qu'il était de Notre devoir de Nous procurer de nouvelles informations et de procéder à une nouvelle enquête : en voici, Vénérables Frères, les résultats positifs.

Tout d'abord, Nous avons constaté que, au temps où le parti populaire subsistait encore, et où le nouveau parti ne s'était pas encore affirmé, des dispositions publiées en 1919 interdisaient à quiconque avait occupé des charges de direction dans le parti populaire de remplir en même temps des fonctions de direction dans l'Action catholique.

Nous avons en outre constaté, Vénérables Frères, que les cas d'ex-dirigeants locaux du parti populaire devenus ensuite dirigeants locaux de l'Action catholique, se réduisent à quatre, et ce nombre infime porte sur 250 juntes diocésaines, 4,000 sections d'hommes catholiques et plus de 5,000 cercles de Jeunesse catholique. Et Nous devons ajouter que, dans les quatre cas en question, il s'agit d'individualités qui ne donnèrent jamais lieu à aucune difficulté, et dont quelques-unes sont même des sympathisants à l'égard du régime et du parti, où elles sont vues de bon œil.

Et Nous ne voulons pas omettre cette autre garantie de religiosité apolitique de l'Action catholique que vous connaissez bien, Vénérables Frères, évêques d'Italie, qui a consisté, qui consiste et qui consistera toujours dans la dépendance de l'Action catholique à l'égard de l'épiscopat, de vous-mêmes, à qui a toujours appartenu le choix des prêtres « assistants » et la nomination des « présidents des juntes diocésaines » ; par où il est clair que, en remettant entre vos mains et en vous recommandant, Vénérables Frères, les Associations frappées, Nous n'avons rien ordonné et disposé de substantiellement nouveau.

Après la dissolution et la disparition du parti populaire, ceux qui appartenaient déjà à l'Action catholique continuèrent à y appartenir, se soumettant avec une parfaite discipline à la loi fondamentale de l'Action catholique, c'est-à-dire s'abstenant de toute activité politique et c'est ce que firent aussi ceux qui demandèrent alors d'y être admis. Avec quelle justice et quelle charité d'ailleurs les aurait-on exclus ou aurait-on refusé de les recevoir, lorsque, présentant les qualités requises, ils se soumettaient à cette loi ? Le régime et le parti, qui semblent attribuer une force si redoutable et si redoutée aux membres du parti populaire sur le terrain politique, devraient se montrer reconnaissants à l'Action catholique, qui, justement, les a retirés de ce terrain, et qui leur a fait prendre l'engagement formel de n'exercer aucune action politique, mais d'exercer seulement une action religieuse. Mais nous, au contraire, nous, Eglise, religion, catholiques fidèles (et pas Nous seulement), nous ne pouvons être reconnaissants à qui, après avoir mis dehors le socialisme et la maçonnerie, nos ennemis déclarés (et pas seulement Nos ennemis à Nous), les a si largement réintroduits, comme tout le monde le voit et le déplore, et devenus d'autant plus forts et dangereux qu'ils sont plus dissimulés, et, en même temps, favorisés par le nouvel uniforme.

Son organisation n'a rien à faire avec l'éducation religieuse

Le message dénonce qu'une partie considérable des actes portant sur l'organisation étaient particulièrement de nature politique, et qu'ils n'avaient rien à faire avec l' « éducation religieuse et la propagation de la foi ».

Sans nous attarder autrement à la façon incompétente et confuse dont semblent indiqués les objectifs de l'Action catholique, notons simplement que tous ceux qui connaissent et qui vivent la vie d'aujourd'hui savent qu'il n'est pas d'initiative et d'activité, depuis les plus spirituelles et les plus scientifiques jusqu'aux plus matérielles et les plus mécaniques, qui n'aient besoin d'organisation et d'actes portant sur l'organisation, et que ni ceux-ci ni celle-là ne s'identifient avec les finalités des diverses initiatives, mais ne sont que des moyens pour mieux atteindre les fins que chacun se propose.

Son existence est un péril pour l'Etat

« Toutefois (continue le message), l'argument le plus fort qui peut être employé pour justifier la destruction des cercles catholiques de jeunesse est la défense de l'Etat, laquelle est plus qu'un simple devoir pour n'importe quel gouvernement. »

Aucun doute sur la solennité et sur l'importance vitale d'un tel devoir et d'un tel droit, ajoutons-Nous Nous-même, puisque Nous estimons et que Nous voulons mettre en pratique cette conviction, d'accord avec tous les gens honnêtes et sensés, que le premier droit est celui de faire son devoir. Mais tous ceux qui auront reçu le message et qui l'auront lu n'auraient pu réprimer un sourire d'incrédulité ou se défendre d'une vraie stupeur si le message avait ajouté que, sur les cercles catholiques frappés, 10,000 étaient, ou pour mieux dire sont des cercles de Jeunesse féminine, avec un total de 500,000 jeunes femmes et jeunes filles ; qui peut y voir un péril sérieux ou une menace réelle pour la sécurité de l'Etat ? Et il faut considérer que 220,000 seulement sont des membres effectifs, plus de 100,000 de petites « aspirantes », plus de 150,000 des benjamines encore plus petites...

Restent les cercles de Jeunesse catholique masculine, cette même Jeunesse catholique qui, dans les publications de jeunesse du parti, et dans les discours et dans les circulaires des hiérarques — comme ils s'appellent — sont représentés et signalés au mépris et aux outrages (avec quel sens des responsabilités pédagogiques, chacun peut en juger), comme un ramassis de poltrons et d'individus capables seulement de porter des cierges et de réciter des rosaires dans les processions : peut-être est-ce pour ce motif qu'ils ont été, en ces derniers temps, si souvent et avec un si peu noble courage, assaillis et maltraités jusqu'au sang, abandonnés sans défense par ceux qui devaient et pouvaient les protéger et les défendre, ne fût-ce que parce que, désarmés et paisibles, ils étaient assaillis par des gens violents et souvent armés.

La bataille en cours n'est pas politique, mais essentiellement morale et religieuse

Si c'est ici qu'il faut trouver l'argument le plus fort pour justifier la « destruction » (le mot ne laisse, en vérité, aucune doute sur les intentions qu'on a eues à l'égard de Nos chères et héroïques associations jeunes de l'Action catholique), vous voyez, Vénérables Frères, que Nous pourrions et que Nous devrions Nous réjouir, tant l'argument se montre, à l'évidence, incroyable et inconsistant. Mais Nous devons, héla ! répéter que *mentita est iniquitas sibi* (Ps. XXVI, 12), et que l'argument le plus fort en faveur de la destruction qu'on a voulue doit se chercher sur un autre terrain : la bataille qui est en cours aujourd'hui n'est pas politique, elle est morale et religieuse, essentiellement morale et religieuse.

Il faut fermer les yeux à cette vérité et voir, bien mieux, inventer de la politique là où il n'y a que religion et morale, pour conclure, comme fait le message, que s'était créée la situation absurde d'une forte organisation aux ordres d'un pouvoir « étranger », le Vatican, chose qu'aucun gouvernement de ce monde n'aurait permis.

Les documents séquestrés n'ont aucun rapport avec la politique

On a séquestré en masse les documents dans tous les sièges de l'Action catholique ; on continue (on en est arrivé à ce point) à intercepter et à séquestrer toute correspondance que l'on peut supposer avoir quelque rapport avec les associations frappées, et même avec celles qui ne le sont pas, — les patronages. Qu'on Nous dise donc, à Nous, au pays, au monde, quels sont et combien sont les documents de la politique mise en branle et tramée par l'Action catholique au péril de l'Etat. Nous osons dire qu'on n'en trouvera point, à moins de lire et d'interpréter suivant des idées préconçues, injustes et en pleine contradiction avec les faits et avec l'évidence de preuves et de témoignages sans nombre. Que si l'on en découvrait d'authentiques et dignes de considération, Nous serions les premiers à les reconnaître et à en tenir compte. Mais qui voudra, par exemple, incriminer de politique et de politique périlleuse pour l'Etat quelques indications et quelques désapprobations touchant les odieux traitements si souvent infligés déjà, et en tant de lieux, même avant les derniers faits, à l'Action catholique ?

On trouvera, au contraire, parmi les documents séquestrés, les preuves et témoignages sans nombre du profond et constant esprit de religion et de la religieuse activité, de toute l'Action catholique, et tout particulièrement des Associations jeunes et universitaires. Il suffira de savoir lire et apprécier, comme Nous l'avons fait Nous-même un nombre incalculable de fois, les programmes, les comptes rendus, les procès-verbaux de congrès, de Semaines et d'études religieuses et de prières, d'exercices spirituels, de fréquentation des sacrements — pratiquée et suscitée, — de conférences apologétiques, d'études et d'activité catéchistique, de coopération et d'initiatives de vraie et pure charité chrétienne dans les Conférences de Saint-Vincent, et en d'autres formes d'activité et de coopération missionnaire.

C'est en présence de tels faits et d'une telle documentation, donc avec l'œil et la main sur la réalité que Nous avons toujours dit, et que Nous disons encore qu'accuser l'Action catholique italienne de faire de la politique, c'était et c'est une vraie et pure calomnie. Les faits ont démontré à quoi l'on visait de la sorte, et ce que l'on préparait : rarement, et en des proportions si grandes s'est vérifiée la fable du loup et de l'agneau, et l'histoire ne pourra que s'en souvenir.

Le Vatican n'est pas un pouvoir étranger

Pour Nous, certain jusqu'à l'évidence d'être et de Nous maintenir sur le terrain religieux, Nous n'avons jamais cru que Nous pussions être considéré comme un « pouvoir étranger », surtout par des catholiques et par des catholiques italiens. C'est à raison du pouvoir apostolique qui Nous est confié, en dépit de Notre indignité, par Dieu que les bons catholiques du monde entier (vous le savez fort bien, Vénérables Frères) considèrent Rome comme la seconde patrie de tous et de chacun d'eux. Il n'est pas si loin dans le passé le jour où un homme d'Etat, qui restera certainement parmi les plus célèbres, non catholique ni ami du catholicisme, déclarait en pleine assemblée politique qu'il ne pouvait considérer comme un pouvoir étranger celui auquel obéissaient vingt millions d'Allemands.

L'Action catholique existe dans tous les pays du monde

Pour dire ensuite qu'aucun gouvernement du monde n'aurait laissé subsister la situation créée en Italie par l'Action catholique, il faut absolument ignorer ou bien oublier que l'Action catholique subsiste et opère dans tous les Etats du monde, et jusqu'en Chine ; qu'elle y imite souvent, dans les grandes lignes et jusque dans les détails, l'Action catholique italienne, et que souvent aussi elle y présente des formes d'organisation encore plus accentuées qu'en Italie. En aucun Etat du monde, l'Action catholique n'a jamais été considérée comme un péril pour l'Etat ; en aucun Etat du monde, l'Action catholique n'a été aussi odieusement traitée, aussi vraiment persécutée (Nous ne voyons pas quel autre mot puisse répondre à la réalité et à la vérité des faits), comme en Notre Italie et en Notre siège épiscopal de Rome : et c'est là, en vérité, une situation absurde qui n'a pas été créée par Nous mais contre Nous.

Nous Nous sommes imposé un grave et pénible devoir ; il Nous a semblé un devoir précis de charité et de justice paternelle : et c'est dans cet esprit que Nous l'avons accompli afin de remettre dans la juste lumière les faits et la vérité que certains de Nos fils ont, peut-être avec une certaine inconscience, mis dans une fausse lumière, au détriment d'autres de Nos fils.

(A suivre.)

FRIBOURG

La biographie du R. Père Jordan

L'*Osservatore romano* signale la publication de la biographie du R. Père Jordan, fondateur des Salvatoriens. L'auteur en est le R. Père Pancrace Pfeiffer, supérieur général de la Société du Divin Sauveur, bien connu à Fribourg, où il a séjourné plusieurs années, surtout pendant la dernière guerre.

On sait que le R. Père Jordan est mort le 8 septembre 1918, à Maggenberg, près de Tavel, où il avait transporté le siège central de la société qu'il avait fondée vers 1880 et qui fut définitivement approuvée par Pie X, en 1911. Les Salvatoriens sont aujourd'hui répandus dans l'Europe entière, dans les deux Amériques et même en Chine où ils se sont voués à l'apostolat missionnaire. Leur maison centrale se trouve à Rome, au Borgo Vecchio, à proximité de la Cité du Vatican.

Les Fribourgeois au dehors

M. Gaston Corpataux, notre compatriote, établi à Metz, vient de sortir premier sur 360 candidats, avec félicitations du jury, aux examens de chirurgie dentaire de la Faculté de médecine de Paris.

M. Gaston Corpataux est le fils de M. Charles Corpataux, chirurgien-dentiste, bien connu à Fribourg.

Renversée par une automobile

Dimanche soir, à Epagny, Mme Buchs, âgée de soixante-seize ans, a été renversée par une automobile en se rendant à la laiterie. Elle a été assez sérieusement blessée.

L'orage d'hier soir

Hier soir lundi, vers 11 h. ½, un orage s'est déchaîné sur la ville de Fribourg. Il a fortement grêlé. Les jardins ont été quelque peu endommagés.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, il ne semble pas que la grêle ait fait des dégâts dans le reste du canton. En plusieurs endroits, il n'y a eu qu'une pluie abondante.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

L'incendiaire de Granges la Batiaz

Aujourd'hui mardi, se réunit, à Romont, la Cour d'assises du 1er ressort, présidée par M. Delatena, président du Tribunal de la Gruyère, pour juger C. D., qui comparaît sous l'inculpation d'avoir mis le feu à son immeuble le 22 mai dernier.

L'accusé est défendu par M. l'avocat Bonin, à Romont. M. Pochon, substitut du procureur général, représente le ministère public.

Marché de Fribourg

Prix du marché de samedi, 4 juillet :

Œufs, la douzaine, 1 fr. 40. Pommes de terre, les 5 litres, 90 c. Pommes de terre nouvelles, le kilo, 1 fr. 20. Choux, la pièce, 30-60 c. Choux-fleurs, la pièce, 60 c.-1 fr. 30. Carottes, la portion, 20 c. Salade, la tête, 10 c. Pois, le demi-kilo, 50 c. Haricots, le demi-kilo, 60 c. Poireau, la botte, 25 c. Epinards, la portion, 20 c. Laitue, la tête, 10 c. Oignons, le paquet, 20 c. Raves, le paquet, 20 c. Côtes de bettes, la botte, 25 c. Champignons, l'assiette, 50 c. Rhubarbe, la botte, 20-30 c. Pommes, les 5 litres, 3 fr. Cerises, le kilo, 50-60 c. Myrtilles, le litre, 1 fr. 20. Fraises, le demi-litre, 80 c. Grosses groseilles, le litre, 50 c. Abricots, le demi-kilo, 60 c. Pêches, le demi-kilo, 1 fr. 20. Citrons, la pièce, 10 c. Oranges, la pièce, 10-20 c. Beurre de cuisine, le demi-kilo, 2 fr. 60. Beurre de table, le demi-kilo, 2 fr. 80. Fromage d'Emmenthal, le demi-kilo, 1 fr. 70-1 fr. 80. Gruyère, le demi-kilo, 1 fr. 50-1 fr. 80. Fromage maigre, le demi-kilo, 70-80 c. Viande de bœuf, le demi-kilo, 1 fr. 40-1 fr. 80. Porc frais, le demi-kilo, 1 fr. 80-2 fr. 20. Porc fumé, le demi-kilo, 2-2 fr. 30. Lard, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Veau, le demi-kilo, 1 fr. 50-2 fr. 30. Mouton, le demi-kilo, 1 fr. 60-2 fr. 20. Poulet, la pièce, 2 fr. 50-6 fr. Lapin, la pièce, 3 fr. 50-7 fr.

Secrétaire de la rédaction : *Armand Spicher.*

†

Il a plu à la volonté du Tout-Puissant de rappeler à lui l'âme de

Monsieur Christophe SCHAFER

employé communal

notre bien cher époux, père, beau-père, frère et oncle, décédé après une longue et pénible maladie, muni des sacrements de l'Eglise, le 6 juillet, dans sa 61me année.

Nous recommandons le cher défunt aux prières de ceux qui le connaissaient.

Selon sa volonté, nous vous prions de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

L'enterrement aura lieu mercredi, 8 juillet, à 8 h. ½ du matin, à la cathédrale de Saint-Nicolas, à Fribourg.

Maison mortuaire : rue des Chanoines, 126.

La famille affligée :

Madame veuve Th. Schafer-Lauper ;
Monsieur l'abbé Jos. Schafer, Grangeneuve ;
Monsieur Gabriel Schafer et sa famille ;
Rév. Sœur Pierrine Schafer ;
Madame Jeanne Roschy-Schafer, à Guin ;
Mademoiselle Anny Schafer.

†

L'Edilité de la ville de Fribourg

fait part du décès de son regretté ouvrier,

Monsieur Christophe SCHAFER

décédé dans sa 61me année.

L'office d'enterrement sera célébré à la cathédrale de Saint-Nicolas, mercredi 8 juillet, à 8 h. ½.

Départ du domicile mortuaire : rue des Chanoines, 126, à 8 h. ¼.

†

L' « AVENIR »,
société de secours en cas de maladie

fait part du décès de son sociétaire,

Monsieur Christophe SCHAFER

employé communal

L'enterrement aura lieu demain mercredi, à 8 h. ½, à la cathédrale de Saint-Nicolas.

Domicile mortuaire : rue des Chanoines, 126.

†

Mademoiselle Alphonsine Rossier, à Saint-Martin ; la famille Louis Rossier-Molleyres, à Saint-Martin ; la famille Paul Rossier-Huguenot, à Besencens ; la famille Jules Rossier-Ropraz, à Fiaugères ; la famille Joseph Majeux-Rossier, à Mézières ; la famille François Rossier-Perroud, à Lausanne ; la famille François Blanc-Rossier, à Lausanne ; la famille Léon Rossier-Monney, à Lausanne ; la famille François Dumas-Rossier, à Sommentier ; la famille Chammartin-Majeux, à Romont, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Benoît ROSSIER

leur cher père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père, décédé à Saint-Martin, le 6 juillet, à l'âge de 85 ans, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu à Saint-Martin, jeudi 9 juillet, à 10 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

70 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

La momie vengée

par Paul SAMY

En passant devant le portier de l'hôtel, Boussent ne put s'empêcher de le questionner.

— Ces dames anglaises, dit-il, mistress Markett et sa mère, sont-elles souffrantes qu'on ne les a pas vues au dîner ?

— Madame Markett ? répondit le concierge. Elle n'est plus à l'hôtel depuis ce matin. Elle en est partie avec ses domestiques.

— Pour l'Angleterre ? demanda Boussent.

— Ma foi, je l'ignore. Ces dames n'ont pas laissé d'adresse. Une automobile du dehors est venue charger leurs malles et elles se sont embarquées dans une deuxième voiture. C'est tout ce que je sais. S'il fallait s'occuper de tous ceux qui viennent ou s'en vont, on n'en finirait plus.

Cette réflexion dispensait Boussent d'insister. Et il quitta l'hôtel, se demandant ce qu'étaient devenues ses inconnues.

Gardery, qui avait entendu la réponse du portier, dit à son associé :

— Tu n'aurais pas voulu que cette personne laissât son adresse à ton intention, sous prétexte que vous vous êtes regardés avec quelque sympathie. Elle venait de Liverpool, à ce qu'on t'a dit. Elle y est sans doute retournée, voilà tout.

Cette explication ou toute autre ne pouvait consoler Boussent de cette disparition et il se reprochait d'avoir perdu quarante-huit heures à rester éloigné de l'hôtel.

Ce temps, pensait-il, lui aurait suffi pour essayer de lier conversation avec son inconnue et de savoir quelque chose d'elle.

L'occasion était manquée et il lui paraissait peu probable qu'il pût la retrouver. Ainsi, ce rêve dans lequel il avait vécu au point de s'en faire une réalité s'était brusquement évanoui.

Pour miss Nora aussi, cela avait été une déception de trouver sous le nom très parisien du comte de Charassy celui qu'elle avait pris pour Harvey.

Sans cette malencontreuse coïncidence, elle fût restée à l'hôtel que semblait fréquenter le personnage jusqu'au retour de Robs, auquel elle l'aurait signalé.

C'était pour mieux l'y garder qu'elle s'était livrée à ce jeu de coquetterie, devenu inutile maintenant que le Bottin lui avait révélé la véritable personnalité de son galant voisin de table.

Rien désormais ne la retenait à l' « Ambassador ». Sa nouvelle résidence de l'avenue Maillot l'attirait, car il lui tardait d'être tout à fait chez elle et de se donner l'illusion, en y refaisant un foyer familial, d'y trouver un peu de l'existence d'Happy-House.

Avec son habituel esprit de décision, elle prépara, aidée de l'active Mme Werling et de ses domestiques, son installation dans l'élégant petit hôtel enfoui dans les arbres et dont la plaque de marbre scellée sur un des montants de pierre de la grille portait modestement cette inscription : « Villa des Lilas ».

Dès qu'elle en avait fait l'acquisition, elle s'était hâtée d'en aviser par un mot le détective et, par une longue lettre, Maxime,

Elle avait manifesté à de Kérouet, avant son retour à Marseille, son intention de se trouver un domicile particulier et elle s'excusa, devant l'occasion qui se présentait, de ne l'avoir point attendu pour arrêter son choix.

« Je crois, lui écrivait-elle, que vous m'approuverez quand vous verrez la gracieuse demeure où j'ai voulu fixer pour quelque temps ma vie, trop aventureuse à votre gré. Ce sera une étape reposante. Ce sera aussi, Maxime, le nid où nous nous réfugierons quand viendra l'heure, que je souhaite prochaine, où rien ne s'opposera à notre bonheur.

« C'est pourquoi je n'ai pas voulu louer une habitation passagère, mais une maison qui soit bien à nous sur cette terre de France et dans ce Paris qui m'enchante.

« J'ai voulu que quelque chose de durable m'y attachât et que ce fût un nouveau lien pour nos communes destinées.

« Dois-je, après cela, vous dire combien votre absence m'a été pénible et combien aussi j'ai souffert de la peine que vous deviez éprouver à être éloigné de moi ? Mais voici que le congé de Peary touche à sa fin et que je vais avoir la joie de vous revoir.

« Ne vous attardez pas une minute de plus à Marseille et revenez-moi aussitôt que vous serez libre. J'ai voulu attendre ce retour avant de visiter en détail les monuments de Paris et ses musées. Vous m'y guiderez comme vous l'avez fait en Italie, dans ces promenades qui sont restées inoubliables à mon cœur, à ce cœur, Maxime, que je vous ai donné en échange du vôtre. »

Elle ne lui disait pas un mot de son étrange rencontre à l' « Ambassador », pas plus qu'elle ne faisait allusion à la continuité de son projet.

Elle avait voulu que sa lettre n'apportât à de Kérouet rien que l'expression de sa tendresse, une tendresse qu'elle éprouvait à un point tel qu'il aurait suffi que Robs lui écrivît de Londres qu'il abandonnait la partie pour qu'elle se résignât à mettre fin à leurs recherches.

Il lui arrivait parfois de se dire qu'elle n'avait pas failli à son serment, qu'elle avait tout tenté pour accomplir le devoir qu'elle s'était donné, mais que ce devoir avait une limite dès le moment où il se heurtait à l'impossible.

Elle se le répétait devant sa nouvelle déception et tandis qu'elle glissait dans son enveloppe la lettre qui allait porter à son fiancé un peu de joie et, sans doute aussi, l'espoir d'un bonheur tant attendu.

XII

Comme le souhaitait miss Nora, et comme il le désirait lui-même, Maxime, une fois qu'il eut remis le yacht entre les mains de son second, prit le train pour Paris.

Les effusions avec lesquelles la jeune fille l'accueillit à son arrivée à la villa des Lilas le récompensèrent des peines de son absence.

Mais elle fut surprise de le retrouver moins expansif, plus renfermé sur lui-même et la figure tourmentée par une impression intime qu'il s'efforçait de cacher.

Elle s'en inquiéta en se rappelant ses entretiens avec Mme Werling et les conseils que celle-ci lui avait donnés, comme les craintes qu'elle lui avait fait entrevoir.

Elle se demandait si, vraiment, l'absence et la prolongation du délai qu'elle s'était fixé avaient pu porter atteinte à leur amour. Etait-ce donc possible ?

Cependant, elle devait s'avouer que Maxime n'était plus le même. Près d'elle, il demeurait soucieux et parfois elle le surprenait distrait, les regards au loin, écoutant vaguement ses paroles et semblant suivre d'autre pensées que celles qu'elle lui exprimait.

Durant deux jours, il demeura dans cette attitude un peu distante, qu'il gardait même quand ils étaient seuls et qu'ils avaient l'occasion d'échanger des mots de tendresse.

Quelquefois, un coup de sonnette de la grille le faisait tressaillir et mettait de la tristesse dans ses yeux.

La jeune fille, dès le lendemain de son retour, lui avait demandé de l'accompagner dans une de ses visites en ville, mais il avait prié Nora de surseoir à cette visite, d'attendre encore quelques jours.

Que lui arrivait-il ? D'où venait cette inquiétude qu'il s'efforçait de cacher ?

La jeune fille, émue, peinée, ne pouvait demeurer dans cette anxiété qui la bouleversait.

Il fallait à tout prix qu'elle l'interrogeât, dût la réponse de Maxime lui causer une douleur qu'elle redoutait déjà comme un péril pour leur amour.

Maxime ne quittait pas la villa où une chambre-bureau lui avait été réservée au rez-de-chaussée, tandis que les appartements des deux femmes se trouvaient au premier étage.

(A suivre.)

†

Monsieur et Madame Robert Berthoud et leurs enfants, à Semsales ;
Monsieur et Madame Gustave Demierre et leurs enfants, au Baradero ;
Monsieur et Madame Gustave Berthoud, à Montreux ;
Monsieur et Madame Casimir Théraulaz et leur fille, à Châtel ;
Monsieur et Madame Raymond Berthoud et leurs enfants, au Baradero ;
Monsieur Henri Berthoud, à Châtel ;
Monsieur Joseph Genoud, à Châtel ;
Mademoiselle Edwige Thorin, à Bulle ;
Monsieur et Madame François Millasson et leurs enfants, à Fruence ;
Monsieur et Madame Casimir Berthoud et leurs enfants, au Chêne, Châtel ;
Monsieur et Madame Henri Berthoud et leurs enfants, à Fruence et Châtel ;
Les enfants de feu Emile Berthoud, à Châtel ;
Monsieur Alphonse Demierre et ses enfants, au Baradero ;
Madame Célina Demierre et ses enfants, à Saint-Martin ;
Madame Lucie Demierre et ses enfants, au Baradero ;
Les familles Demierre, à Saint-Martin, Châtel et Baradero ; Overney, à Fribourg ; Kælin, à Châtel ; Chaperon et Chillier, à Fruence ;
ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Hélène BERTHOUD

leur très regrettée sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée accidentellement, le 5 juillet, dans sa 32me année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les funérailles auront lieu à Châtel-Saint-Denis, mercredi 8 juillet, à 10 heures.

†

L'office de septième et de trentième pour le repos de l'âme de

Monsieur Léon JAQUIER

aura lieu à Romont, le 8 juillet, à 7 h. ½ et 8 heures.

Monsieur et Madame Buecher-Chaperon et leurs enfants font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Vve Dr Tobie-Albert CHAPERON
née Nathalie Barabine

leur chère parente, décédée le 5 juillet, à l'âge de 89 ans.

La cérémonie funèbre a eu lieu mardi, 7 juillet, à 10 h., à l'église russe de Genève, et l'inhumation s'est faite à Châtel-Saint-Denis, le même jour.

Madame veuve Ad. Tarchini et sa famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu prendre part au grand deuil qui vient de les frapper.

TRANSPORTS FUNÈBRES
A. MURITH S. A.
FRIBOURG
Cercueils - Couronnes - Automobiles funéraires

MARMITES SPÉCIALES
avec fond de 12 mm. pour potagers électriques
E. WASSMER, S. A.
Fribourg 47-20

Soul. à brides pour dames
talons bas, souples
No 36-43
Fr. 9.90
KURTH,
rue de Lausanne, Fribourg

Tea-Room LEIMGRUBER
Tél. 183 Place de la gare Fribourg
Rendez-vous des familles
Ses coupes glacées
Sa pâtisserie de qualité
Ses spécialités

Café-restaurant
de construction moderne, grande salle, 7 appartements, à vendre ou à louer dans centre industriel et agricole important. — Situation unique. — Affaire de 1er ordre.
S'adresser au **notaire E. Demiéville, à Payerne.**

Occasion
A vendre, un lit en fer complet : Fr. 30.— 40885
S'adr. : **Monséjour, 7, au 2me étage, à droite.**

Myrtilles fraîches
douces, le kg. Fr. —.75.
G. PEDRIOLI, Bellinzona. 1208 O

EN VENTE aux
Librairies Saint-Paul
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

CADEAUX
de
Premières Messes

LAGRANGE
ÉVANGILE selon saint Luc
ÉVANGILE selon saint Matthieu
ÉVANGILE selon saint Jean
chaque volume broché 17.55
ÉVANGILE selon saint Marc
broché 22.50

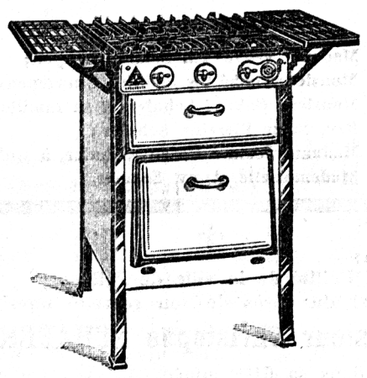

GRAND CHOIX EN POTAGERS A GAZ
Eskimo — Le Rêve — Senking — Sarina
Reprise des vieux
E. WASSMER S. A.

Invalidation d'une Action

Par jugement de la 4me Chambre du Tribunal supérieur du canton de Zurich, du 17 juin 1931, le manteau disparu de l'action au porteur numéro 14489 du Crédit foncier suisse à Zurich, au montant de Fr. 150.—, datée du 31 décembre 1906, a été invalidé.
Zurich, le 4 juillet 1931. 8224
Au nom du Tribunal du district de Zurich,
5me département :
K. HUBER, greffier.

Mesdames,
avant de partir en vacances,
veuillez nous confier :
Vos duvets à transformer en couvre-pieds,
Vos anciens couvre-pieds à recouvrir,
Vos coussins de plumes à nettoyer à la vapeur,
Votre literie à retenir.
A VOTRE RETOUR, VOUS TROUVEREZ LE TOUT EN PARFAIT ÉTAT
Maison de confiance
Manufacture suisse de couvre-pieds et édredons
Fr. Bopp, rue du Tir, 8, Fribourg
Dépôt de la fabr. de couvre-pieds S. A., Fribourg.

« UNION »
Cassettes
Coffres à murer
Coffres-forts
Meubles d'acier
Fabrique de coffres-forts
UNION S. A.
Zurich, Gessnerallee, 36
Représentant général :
D. GOBAT, Lausanne
Case postale 10626

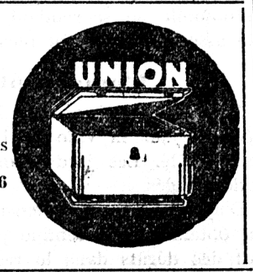

Hôtel de l'Ange
ALBEUVE (Gruyère)
Station C. E. G. **R. Progin-Monney, tenancier.**
Situation agréable à proximité des forêts. — Terrasse. — Jardin ombragé. — Grande salle pour sociétés et écoles. — Cuisine soignée au beurre. Pension depuis 6 fr. Téléphone 13.

On demande un jeune homme fort et robuste comme 13334
apprenti-boulanger
Entrée à convenir.
S'adr. : **Boulangerie-pâtisserie GACHOUD, rue de l'Hôpital, Fribourg.**

VACANCES
à la montagne, alt. 1000 mètres. On accepterait 3 ou 4 garçons. Pension soignée. Leçons de langues et autres branches à volonté.
S'adresser sous chiffres **P 13350 F, à Publicitas, Fribourg.**

On demande
bon
VACHER
Entrée au 15 juillet. 13353
Faire offres à **M. Robert Annen, Saint-Prex (Vaud).**

A céder
à VEVEY
magasin d'épicerie, fromage, salé, vin, laiterie, etc., etc. Commerce en pleine exploitation et recettes assurées.
S'adresser à **A. Jordan, agent d'affaires patenté, à Vevey.** 752-6 L

A vendre pour cause de santé 45-5 B
CAFÉ
situé dans centre industriel du canton. Rapport assuré à preneur sérieux et travail. S'adr. à **Banque Reichlen et Cie, à Bulle** (Service des gérances).

Apprenti boulanger-pâtissier
On demande à placer garçon de 16 ans, pratiquant le métier depuis un an, pour finir l'apprentissage, dans bonne maison de la Suisse romande, catholique. Entrée à convenir. Veuillez adresser des offres à **A. Kurmann, Bäckerei, Wolhusen-Markt.**

A vendre
deux jeunes 76-107
verrats d'élevage
âgés de 5 et 7 mois, ascendance de 1er ordre, les deux primés.
A. Horner, Tützenberg, p. Schmitten. Tél. Tavel, No 23.

SOUVENIRS du 450me anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération
On trouve
aux librairies St-PAUL
130, place St.-Nicolas et Pérolles, 38 :
Un bel assortiment de **photographies du cortège** du 450me anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération.
Prix : **0 fr. 50** *la carte*
136 sujets différents.

Maison d'alimentation d'excellent avenir demande tout de suite **JEUNE HOMME,** sobre et débrouillard, comme
vendeur-livreur
Place stable et lucrative pour personne capable. Occupation principale : vente directe aux particuliers, encaissements. Seules les offres de candidats disposant de 4 à 5000 francs seront prises en considération. Salaire fixe et part aux bénéfices. — Faire offres écrites sous chiffres **P 13344 F, à Publicitas, Fribourg.**

A vendre
ou à
louer, domaine
« STOUTZELET » de 25 poses, dont 2 poses de forêts, bâtiment neuf, grange, écuries, beau verger, le tout attenant. 13364
Les soumissions sont à adresser à **M. Fabien Tinguely, Treyvaux, jusqu'au 25 juillet.**

Réparations et transformations
de LITERIE et MEUBLES REMBOURRÉS, AINSI QUE STORES, RIDEAUX, TAPIS.
Grande terrasse pr mettre le crin au soleil
— Travail garanti —
Se recommande : Fr. Bopp, tapissier, rue du Tir, 8, Fribourg. Tél. 7.63 2-11 F

On demande des
ouvrières
pour confection de chemises et pantalons. Prix de façon : 1 fr. par pantalon coupé. 13363
S'adr. à **Mme A. Biolley, à Corpataux.**

GAIN ASSURÉ
Toute personne peut facilement gagner de l'argent en plaçant 2 objets d'art religieux. Nouveauté. Vente facile dans tous les ménages. Pas de capital nécessaire. — Demander of. à **H. Suttner, Paix, 17, La Chaux-de-Fonds.** 3229 C

Myrtilles fraîches
5 kg., 4 fr. 25 ; 10 kg., 7 fr. 50. 1204/2 O
Beaux abricots
0 fr. 95 le kg., port dû, contre remboursement.
A. Luini, Export. Arbedo.

Excavateur
750 l.
à vapeur, sur chenille
à louer
TERRASSEMENTS
Devis et exécution
S'adr. à **LOSINGER & Co, Lausanne.** Téléph. 24.765.

Perdu
un jeune **CHIEN** blanc, sur route Fribourg-Rosé.
Prière d'aviser la **Brasserie du Cardinal.** 13357

JEUNE FILLE
de 17 ans, parlant allemand et français, demande place dans magasin, où elle aurait pension et chambre ; évent. dans confiserie Tea-Room, aimerait apprendre le service de magasin.
S'adr. sous **P 40886 F, à Publicitas, Fribourg.**

Occasion unique
Excellente petite **AUTO** économique, fraîchement revisée, **à céder à bas prix,** cause double emploi. Conviendrait à voyageur ou marchand. 5416
S'adresser à **Publicitas, Bulle, sous P 2500 B.**

DEMOISELLE
demande place de vendeuse dans maison de denrées alimentaires.
S'adresser par écrit à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 40892 F.**

Sommation
La personne inconnue qui aurait acquis en son temps un **PIANO** de Mme Vve Victor de Schaller, Gd'rue, 10, est priée de se faire connaître au bureau de **M. Henri de Schaller, rue du Tir, 6, à Fribourg,** jusqu'au 24 juillet 1931, à défaut de quoi l'instrument sera vendu. 13343 F

A VENDRE
1 complet frac cérémonie.
Rue de l'Industrie, 10, 2me, à gauche. 40891

A vendre, une
scierie
avec batteuse, raboteuse, concasseur et **4 poses ½ de bon terrain,** très bien située, dans la Glâne. Force électrique et hydraulique. Prix avantag. Eventuellem., on échangerait contre domaine.
S'adres. à **J. BOSSON, agence immobil., Bulle.**

Demandez le catalogue chez 75-1
A. HERREN
représentant
Grand'Font., 2, tél. 1079.

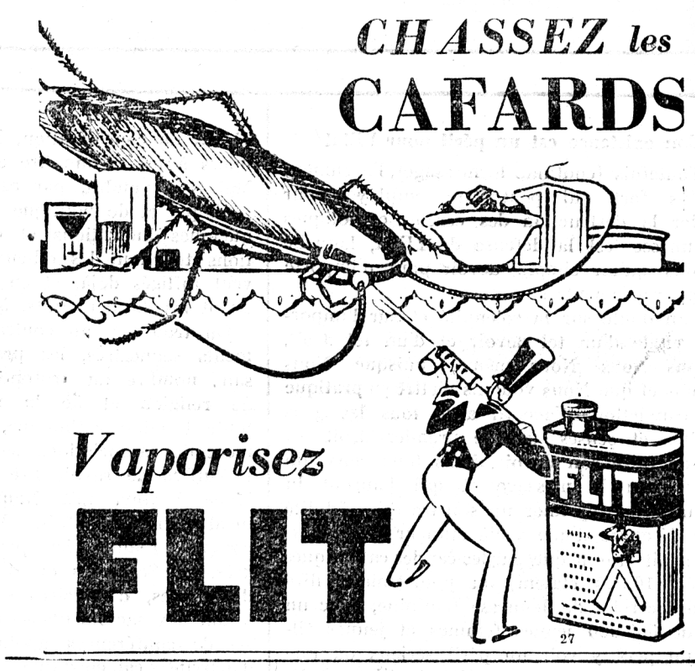

POUR CADEAUX
de
Première Messe
grand choix
SERVICES TABLE DÉJEUNERS
SERVICES A VIN COUVERTS DE TABLE
Plateaux, cafetières et théières nickel
chez
HENRI CLÉMENT
34, rue de Lausanne, 34, FRIBOURG (Suisse)

L'Etude de Me A. VILLARS
avocat, à Fribourg,
est transférée dès ce jour
rue des Alpes 15, Banque Uldry et Cie

REX
dépositaire
Zosso - Sauterel
Toutes pièces de rechange
PORCELAINE —:— VERRERIE
Rue des Epouses, 139 — Fribourg
Timbres escompte 5 %

Ecole professionnelle de la Providence
FRIBOURG
Ateliers de confections, de lingerie et de repassage. Cours de cuisine. Examens officiels de fin d'apprentissage. 13052
On accepte des élèves internes et externes.
Pour les conditions, s'adresser à la **SUPÉRIEURE DE LA MAISON.**

Beaux appartements
avec dépendances et confort moderne :
Pour 25 juillet : appartement 5 pièces.
Pour 25 octobre : appartement 6 pièces.
S'adresser au **bureau de « LA SUISSE », Place de la Gare, 38, Fribourg.** 13321

BANQUE de BULLE
demande un
apprenti
Faire offres par écrit sous **P 2480 B, à Publicitas, Bulle.**

On demande un
Domestique
sachant si possible traire et conduire les chevaux. Homme capable. Bons gages. 13362
Ecrire avec conditions à **CONVERS CHAPPUIS, Ballens** (Vaud).

OCCASION
Une chambre à coucher en noyer poli composée de :
1 armoire à 3 portes
1 coiffeuse
2 lits
2 tables de nuit
est vendue à un prix exceptionnellement réduit
HALLES AUX MEUBLES
E. Suter
147 — GRANDES RAMES — 165

On demande, pour le canton de Lucerne, un
JEUNE HOMME
comme second vacher. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. 13345
S'adresser à **M. Josef Grüter, Bleischür, Ruswil.**

A LOUER
tout de suite, **beau logement** de 4 chambres, cuisine, cave et joli jardin.
S'adresser à la **forge d'Avry-s.-Rosé.** 13340

A LOUER
pour le 25 juillet, 1 logement de 3 chambres, cuisine, eau, gaz, lumière.
S'adresser : **rue Louis Chollet, 15, 2me étage, Fribourg.** 13360 F

On demande à louer bonne
boulangerie
dans bon village ou petite ville.
S'adresser par écrit sous **P 40887 F, à Publicitas, Fribourg.**

Jeune fille demande place comme
rassujettie
pr août-septembre. Désirerait place où elle serait nourrie et logée.
S'adr. sous **P 40890 F, à Publicitas, Fribourg.**